

BUDGET PRIMITIF

2019

CONSEIL DE MÉTROPOLE 31 JANVIER 2019

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 21 décembre 2018 et qui aura permis de partager les éléments d'analyse rétrospective et de stratégie budgétaire, le rapport qui vous est soumis ce jour a pour objet la présentation du budget 2019 de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Budget Primitif consolidé 2019 s'élève à un total de **1 042M€** dont **878M€** en opérations réelles:

- **619M€** en fonctionnement (dont **484M€** en opérations réelles),
- **423M€** en investissement (dont **394M€** en opérations réelles).

Un budget 2019 rigoureux pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens

Ce budget prend en compte l'évolution de périmètre de la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2019, sous l'effet notamment de la poursuite de la mutualisation.

Par les engagements qu'il porte, ce budget participe pleinement aux efforts demandés par l'Etat inscrits dans le nouveau contexte des finances locales posé par la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022. Il respecte l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonnée à 1,5% telle que prévue dans le contrat financier signé avec l'Etat le 23 mai 2018.

Cette gestion nous permet de garder une capacité à agir sans toucher à la fiscalité et aux tarifs.

Un budget 2019 qui permet une dynamique solidaire et de développement durable du territoire autour de trois ambitions

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en facilitant les déplacements en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en créant de l'emploi,

- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière d'assainissement et de prévention des inondations, de propreté, de valorisation des déchets,
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

Cela se traduit par une politique d'investissement offensive au bénéfice de l'ensemble des communes : **239M€ de dépenses d'équipement sont programmés en 2019.**

Les principales caractéristiques du budget 2019 sont les suivantes :

239M€ de dépenses réelles d'équipement consolidées

**Ouverture de 19 nouvelles Autorisations de Programme
pour un montant total de 638M€**

**Et ce avec
+0% d'évolution des taux de fiscalité, pour la 6^{ème} année consécutive**

La première partie de ce rapport est consacrée aux équilibres budgétaires c'est-à-dire à la structure des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

La seconde partie apporte un éclairage complémentaire par politique publique des objectifs poursuivis par ces engagements financiers.

SOMMAIRE

1 ^{ère} partie – Un budget 2019 rigoureux pour préserver le pouvoir d’achat de nos concitoyens.....	6
1. Le contexte de construction du budget 2019	6
1.1 Un budget pour répondre à une dynamique démographique forte.....	6
1.2 Un budget toujours plus transparent.....	6
1.3 Un changement de comptabilisation des attributions de compensation en cours d’élaboration	6
1.4 Une évolution de périmètre en 2019	7
1.5 Le contrat financier signé avec l’Etat	7
2. Les grands agrégats du Budget Primitif 2019.....	8
2.1 La balance générale consolidée.....	8
2.2 Les indicateurs financiers de la Métropole	9
2.3 La structure générale du budget	10
2.4 La répartition du budget consolidé 2019	11
3. La section de fonctionnement.....	13
3.1 L’évolution de la section de fonctionnement.....	13
3.2 Les dépenses de fonctionnement : 619M€.....	14
3.2.1 Les charges à caractère général : 161M€.....	14
3.2.2 Les dépenses de personnel : 113M€.....	14
3.2.3 Les autres dépenses de fonctionnement : 182M€.....	15
3.2.4 Les charges financières : 28,4 M€	17
.....	17
3.3 Les recettes de fonctionnement : 619M€.....	18
3.3.1 Les recettes fiscales : 361 M€.....	18
3.3.1.1 Les taux d’imposition.....	18
3.3.1.2 Les bases d’imposition.....	20
3.3.1.3 Les produits fiscaux	21
3.3.1.4 Le bouclier social	22
3.3.1.5 Autres produits fiscaux.....	22
3.3.1.6 Synthèse des prévisions de recettes fiscales.....	23
3.3.2 Les dotations et compensations : 59 M€	24
3.3.3 Les autres recettes de fonctionnement : 181M€.....	26
4. La section d’investissement.....	29

4.1	Les dépenses d'investissement : 423M€.....	29
4.1.1	Les dépenses réelles d'investissement : 394M€.....	29
4.1.2	Le Plan Pluri annuel d'investissement.....	30
4.1.3	L'évolution de l'encours de dette.....	31
4.2	Les recettes d'investissement : 423M€.....	31
4.2.1	Les ressources propres définitives.....	32
4.2.2	L'emprunt.....	33
	2^{ème} partie : Un budget 2019 qui permet une dynamique solidaire et de	
	développement durable du territoire	34
5.1	Une Métropole qui entreprend.....	35
5.1.1	Les transports et mobilités.....	36
5.1.2	Economie, innovation et attractivité.....	39
5.1.3	Aménagement du territoire.....	41
5.1.4	Gestion des espaces publics.....	44
5.1.5	Le Budget 2019 à 360° : l'impact de notre commande publique sur l'emploi.....	47
5.2	Une métropole qui protège.....	48
5.2.1	Eau, assainissement et GEMAPI.....	49
5.2.2	Environnement et gestion des déchets.....	52
5.2.3	Le Budget 2019 à 360° : le développement durable au cœur de nos politiques publiques.....	54
5.3	Une métropole qui fédère.....	58
5.3.1	L'action sociale.....	59
5.3.2	Les sports.....	61
5.3.3	La culture.....	63
5.3.4	Le Budget 2019 à 360° : la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens.....	66
	CONCLUSION.....	67
	ANNEXES.....	68
1.	Annexe 1 : Les tableaux d'équilibre 2019 du budget principal et des budgets annexes.....	69
2.	Annexe 2 : Les grandes masses du budget principal, en fonctionnement et investissement, et la chaîne de l'épargne.....	72
3.	Annexe 3 : La répartition des dépenses réelles de fonctionnement consolidées 2019 par budget.....	73
4.	Annexe 4 : La répartition par nature des dépenses réelles de fonctionnement 2019 du budget consolidé (retraité des doubles comptes).....	74

5.	Annexe 5 : Détail des dépenses de personnel du budget consolidé.....	74
6.	Annexe 6 : La structure des recettes de fonctionnement 2019 du budget consolidé	75
7.	Annexe 7 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement	76
8.	Annexe 8 : Aménagements cyclables réalisés entre 2014 et 2018	78
9.	Annexe 9 : Analyse des flux croisés Ville de Montpellier/Méditerranée Métropole.....	80
10.	Annexe 10 : Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2019	82

1^{ère} partie – Un budget 2019 rigoureux pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens

1. Le contexte de construction du budget 2019

1.1 Un budget pour répondre à une dynamique démographique forte

Notre budget 2019 prend en compte le **dynamisme et l'attractivité démographique** de Montpellier Méditerranée Métropole. Sa population a augmenté en moyenne de **+1,7 % par an depuis 2010** ce qui en fait la plus forte progression des principales métropoles françaises sur la période 2010-2015.

La population de notre territoire s'élève à **472 573 habitants au 01/01/2019, soit +1,6% par rapport au 01/01/2018**, confirmant cette tendance.

1.2 Un budget toujours plus transparent

Plusieurs évolutions ont eu lieu en 2018 :

- Un **nouveau règlement budgétaire et financier** a été voté en 2018 pour formaliser les règles de gestion interne dans le respect du cadre juridique en vigueur : l'objectif principal est d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire,
- La **dématérialisation de toute la chaîne comptable** mise en place en 2018 va permettre au juge des comptes de vérifier en temps réel nos opérations,
- Un **miroir budgétaire** a été établi pour détailler les relations financières avec la ville centre suite au rapprochement des services des deux collectivités au travers du schéma de mutualisation (**Le tableau est présenté en annexe 9**).

1.3 Un changement de comptabilisation des attributions de compensation en cours d'élaboration

La Métropole s'est engagée dans une réflexion avec les communes concernant le passage à 100% en section d'investissement des transferts d'investissements voirie 2015.

En 2018 deux opérations « gagnant/gagnant » ont été proposées par rapport à 2015 :

- En février 2018 en bonifiant les ACI rajoutées par les communes:
 - Opération gagnante pour les communes qui ont vu leur ACI bonifiée
 - Opération gagnante pour la Métropole qui a vu les AC se rapprocher du montant qui aurait dû être transféré en 2015
 - Effort de solidarité de la Métropole qui a abondé par ses fonds propres les opérations de voiries communales
- En 2019 la Métropole proposera une nouvelle avancée avec la possibilité de passage en ACI à 100% des dépenses Voirie transférées en 2015 qui sera aussi:
 - Un montage gagnant pour les communes qui verront leur épargne s'améliorer de façon conséquente

- Un montage gagnant pour la Métropole qui verra son AC se rapprocher du montant correspondant aux charges effectivement transférées en 2015
- Ceci altère néanmoins la capacité de désendettement de la Métropole qui réalise ainsi un nouvel effort en intégrant cette contrainte nouvelle à sa prospective budgétaire.

Chaque commune pouvant choisir entre les deux options proposées, le budget 2019 est présenté à périmètre constant et fera l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice selon les options retenues par les communes.

1.4 Une évolution de périmètre en 2019

La structure du budget évolue à nouveau en 2019 avec la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec la Ville de Montpellier. Les montants afférents à ces nouvelles mutualisations sont intégrés dans le budget présenté en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Afin de donner en toute transparence aux membres du Conseil Métropolitain les éléments d'analyse permettant de distinguer les effets budgétaires liés à ces changements des décisions de gestion de la Métropole, une évolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant est présentée dans ce rapport. Elle neutralise l'effet de ces nouvelles dépenses et recettes et les flux entre budgets.

1.5 Le contrat financier signé avec l'Etat

Les éléments relatifs au contexte macro-économique, à la loi de finances 2019 et à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 21 décembre 2018.

Ils se caractérisent au plan national par une **participation supplémentaire des collectivités territoriales à la réduction du déficit public** non plus par la réduction des dotations reçues en recettes réelles de fonctionnement **mais par l'encadrement du taux de croissance annuel des dépenses réelles de fonctionnement**. Le **contrat financier** que la Métropole a signé le 23 mai 2018 avec le représentant de l'Etat limite la **progression de ses dépenses réelles de fonctionnement à une évolution de +1,5% par an maximum** et propose une **trajectoire de désendettement** de la collectivité correspondant à une **amélioration de son besoin de financement d'ici 2022**.

2. Les grands agrégats du Budget Primitif 2019

2.1 La balance générale consolidée

Le Budget Primitif consolidé (fonctionnement et investissement) s'élève à 1 042 M€ dont 878M€ en opérations réelles (857M€ au BP 2018).

Les principales évolutions portent sur le budget principal avec la **mutualisation**, et sur le budget annexe des transports avec notamment le **début des travaux d'extension de la ligne 1 et de la ligne 5 de tramway**.

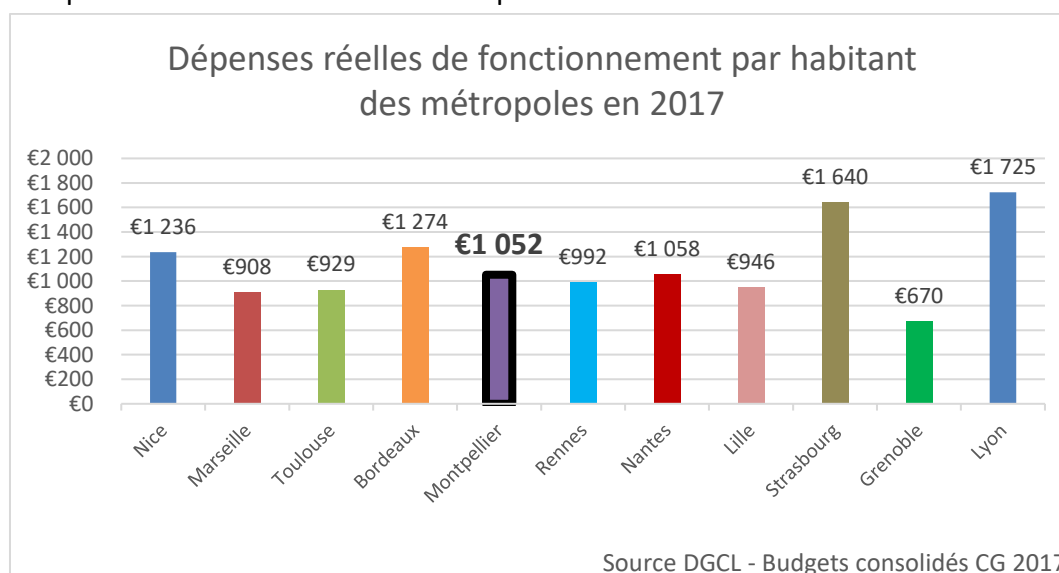
Balance du Budget Primitif 2019 (Dépenses réelles fonctionnement et investissement en M€)				
		2 018	2 019	Evolution
Budget Principal	Section de fonctionnement	386,9	392,4	1%
	Section d'investissement	248,0	256,1	3%
Budget annexe des Transports	Section de fonctionnement	78,4	78,8	1%
	Section d'investissement	103,3	112,2	8%
Budget annexe de l'Assainissement	Section de fonctionnement	10,5	10,4	-1%
	Section d'investissement	27,1	24,7	-10%
Budget annexe SPANC	Section de fonctionnement	0,05	0,05	0%
	Section d'investissement	0,03	0,03	0%
Budget annexe du parking de l'hôtel de ville	Section de fonctionnement	0,6	0,6	0%
	Section d'investissement	0,2	0,2	0%
Budget annexe de l'Eau Potable	Section de fonctionnement	1,5	1,5	0%
	Section d'investissement	0,3	0,5	43%
Budgets consolidés	Section de fonctionnement	477,9	483,8	1%
	Section d'investissement	378,9	393,8	4%
	Total	857	878	2%

Les montants du Budget Primitif présentés ci-dessous intègrent les ajustements intervenus entre le débat d'orientations budgétaires et le présent vote, les dépenses et recettes de l'exercice ayant pu être affinées entre les deux présentations. Ces ajustements portent notamment sur l'évolution physique des bases de fiscalité (2,2% contre 1% prévu initialement) **Les tableaux d'équilibre du budget principal et des budgets annexes sont présentés en annexe 1.**

2.2 Les indicateurs financiers de la Métropole

Pour 2019 les dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole concernant le budget consolidé s'élèveront à **989€ par habitant, soit une gestion rigoureuse de ces dépenses.**

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement du budget consolidé, notre Métropole se compare ainsi avec les autres métropoles en France :



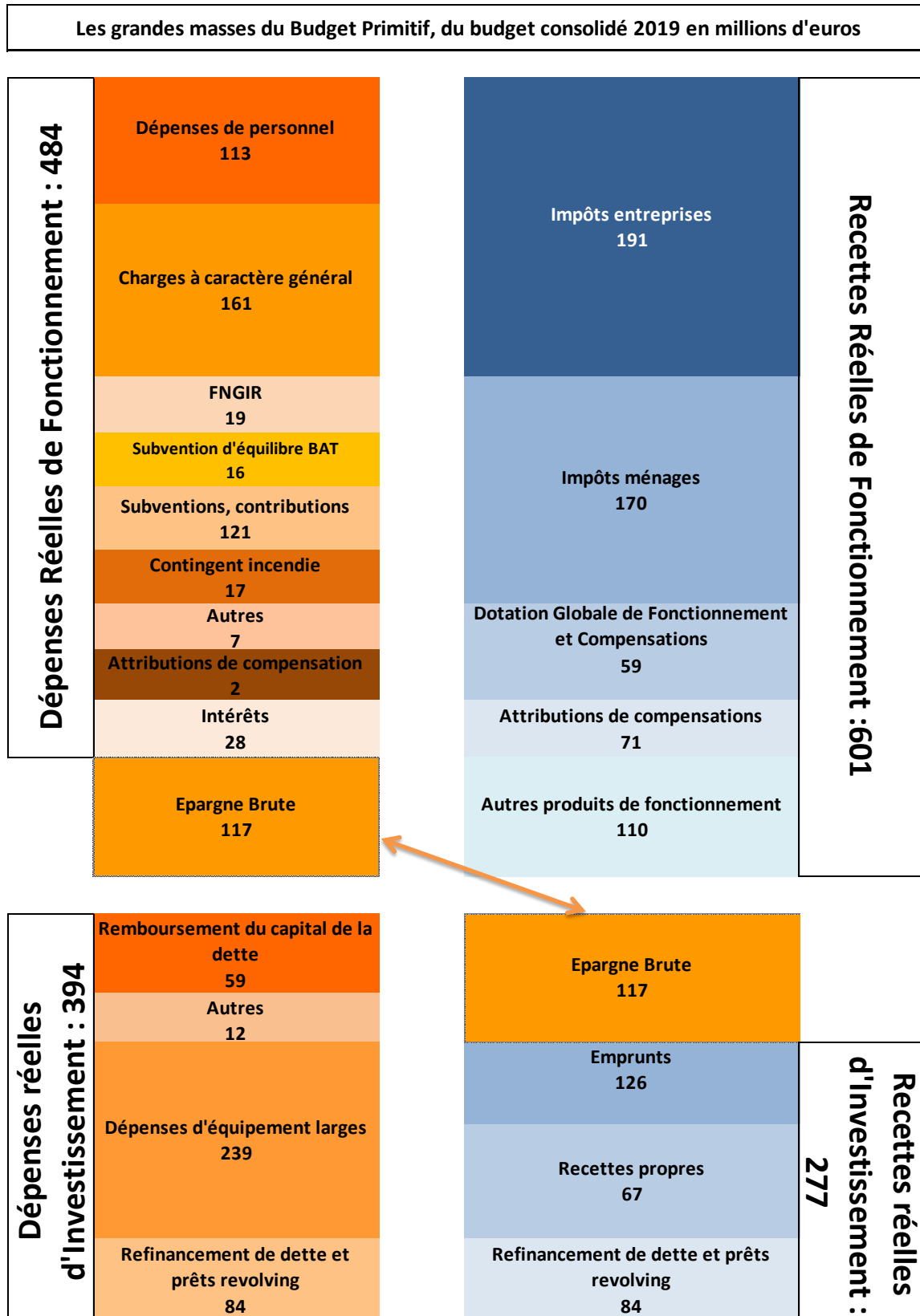
Au total des budgets consolidés, **l'épargne brute atteint 117M€ et la capacité de désendettement diminue à 7,8 ans.** A noter que ce ratio évoluera selon les modalités de comptabilisation des attributions de compensation commune par commune. Cette situation témoigne d'une stabilité de nos grands équilibres financiers.

Principaux ratios sur le budget consolidé :

Ratio Budget Primitif consolidé	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019
Epargne brute	119 M€	117 M€
Epargne nette	62 M€	59 M€
Taux d'épargne brute	20%	19,5%
Encours de dette au 1^{er} janvier	953 M€	911 M€
Capacité de désendettement au 01/01	8 ans	7,8 ans

2.3 La structure générale du budget

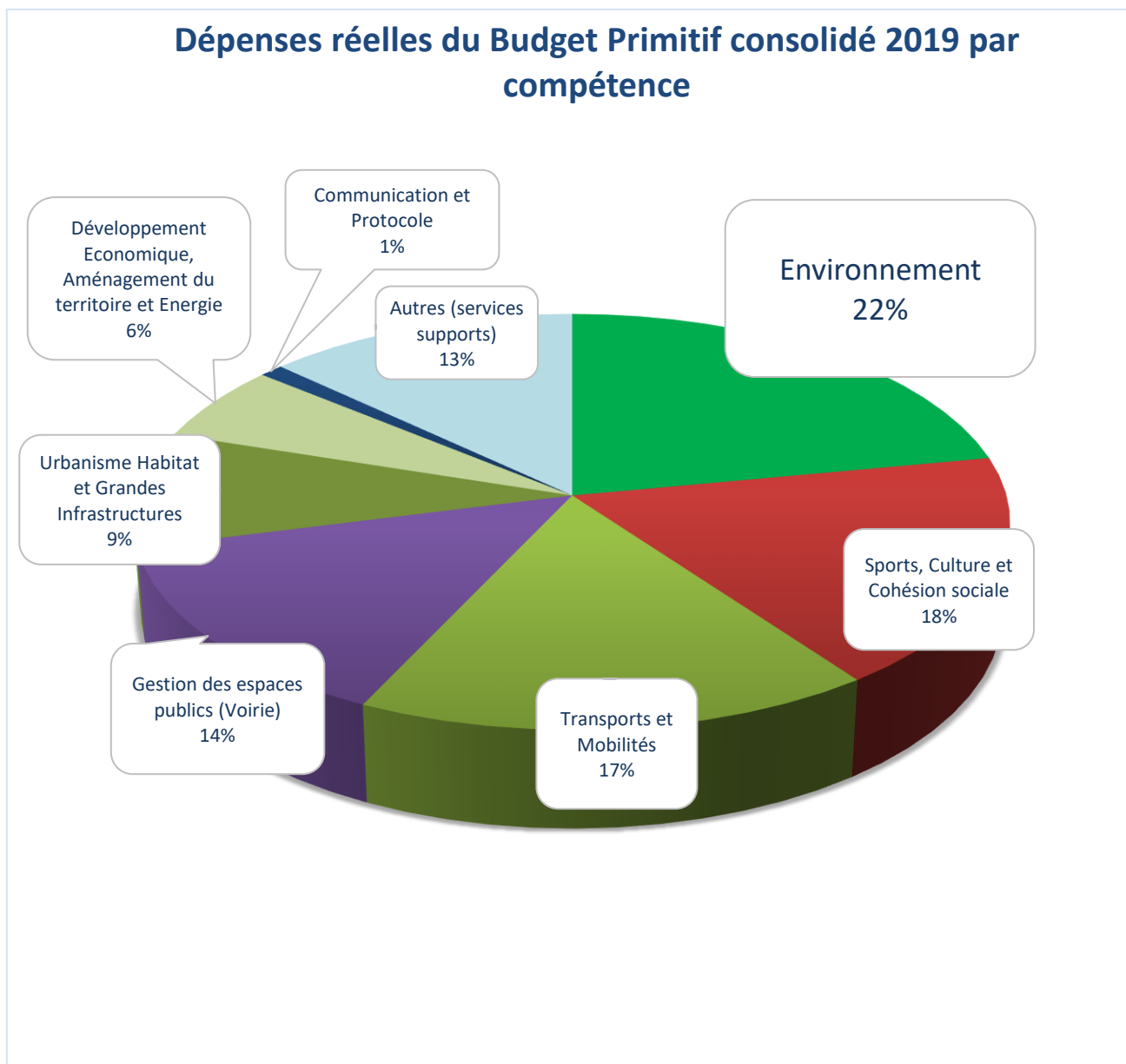
Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du budget consolidé, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne, soit un total de dépenses réelles de 878M€.



Le tableau des grandes masses du budget principal, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne sont présentés en annexe 2.

2.4 La répartition du budget consolidé 2019

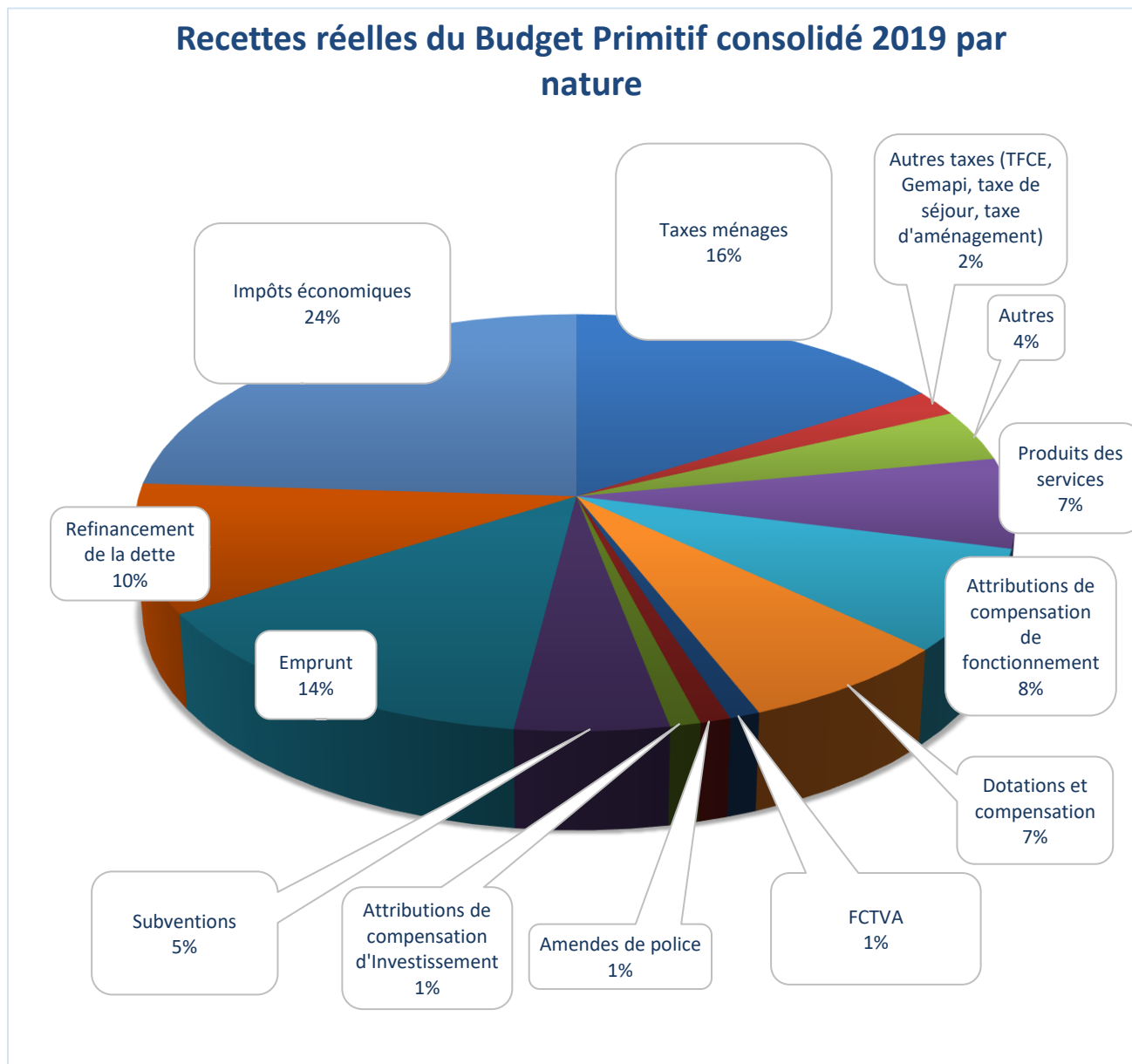
Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2019 se répartissent selon les domaines de compétences suivant :



➔ **Le premier poste budgétaire est celui dédié à l'Environnement : gestion des déchets, eau et assainissement.**

Les thématiques « Aménagement du territoire & Energie », « Urbanisme et Habitat », « Transports et Mobilités », « Environnement » qui portent notre politique de développement durable représentent la moitié du Budget Primitif 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2019 se répartissent selon les natures suivantes :



3. La section de fonctionnement

3.1 L'évolution de la section de fonctionnement

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement répond aux exigences du contrat financier signé avec l'Etat :

- Retraitement compris, le budget 2019 contient les dépenses réelles de fonctionnement à une progression maximum de +1,5% de BP à BP.

Cette évolution prend notamment en compte les **retraitements sur 2019 dû à la mutualisation**.

DEPENSES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	387	392	1,4%
Charge à caractère général	152	155,7	2%
Charges de personnel (dont mutualisations)	105	109	4%
Charges financières	13,5	12,6	-7%
Autres dépenses	116	115	-1%

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre 2018 et 2019 :

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	478	484	1,3%
Charge à caractère général	157	161	2%
Charges de personnel (dont mutualisations)	109	113	4%
Charges financières	29,5	28,4	-4%
Autres dépenses	182	182	0%

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	597	601	1%
Impôts et taxes (*)	354	361	2%
Dotations, compensations	59	59	0%
Attributions de compensation	69	71	2%
Autres recettes	115	110	-4%

(*) inclus taxe de séjour et taxe GEMAPI

3.2 Les dépenses de fonctionnement : 619M€

Les dépenses de fonctionnement consolidées de 619M€ se décomposent en :

- **484M€ de dépenses réelles de fonctionnement,**
- 135M€ de dépenses d'ordre.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement consolidées par budget et par nature sont présentées en annexes 3 et 4.

3.2.1 Les charges à caractère général : 161M€

Les charges à caractère général consolidées du budget principal et des budgets annexes s'établissent en 2019 à **161 M€**.

Le montant estimé des **charges à caractère général du budget principal** s'élève à 155M€ hors retraitement, soit **+2% par rapport à 2018 à périmètre constant** :

Charges à caractère général	BP 2018	BP 2019	BP 2019 retraité	Evolution retraitée en %
Budget principal	152 M€	155,7 M€	155 M€	+2%
Budget annexe Transport	0,7 M€	0,6 M€	0,6 M€	-14%
Budget annexe Assainissement	3,1 M€	3 M€	3 M€	-3%
Autres budgets annexes	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0%

L'évolution des charges à caractère général du budget principal est dû principalement à :

- La hausse des dépenses de gestion des déchets pour **3M€** (transfert du traitement sur sites extérieurs, revalorisation des contrats de collecte, traitement et nettoyage)

3.2.2 Les dépenses de personnel : 113M€

Les charges de personnel s'élèvent à 113M€ sur le budget consolidé 2019.

Comme 2017 et 2018, 2019 est encore une année d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain :

- **Prise en compte des mutualisations**, entre l'organigramme de la métropole et de la Ville de Montpellier : mutualisation des directions des Affaires Juridiques, des Finances, de l'Organisation Evaluation et Etudes, du Contrôle de Gestion Externe et du Parc Auto ;

Sur le seul budget principal, la progression des dépenses de personnel s'établit à **+1% soit un montant de 106M€**, hors mutualisation. Ces dernières sont financées par des **recettes en contrepartie (3 M€)**. Les agents sont transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et cette somme est remboursée à la Métropole par la Ville de Montpellier.

L'évolution des dépenses de personnel se décompose de la façon suivante :

Charges de personnel	BP 2018	BP 2019	BP 2019 périmètre constant	Mutualisations	Evolutions démographiques et réglementaires	Décisions propres à la métropole	Evolution en % hors mutualisations
Budget principal	105M€	109M€	106M€	3M€	0,5M€	0,5M€	+1%
Budgets annexes	4M€	4M€	4M€				0%

Le détail de l'évolution des dépenses de personnel du budget consolidé 2019 est présenté en annexe 5.

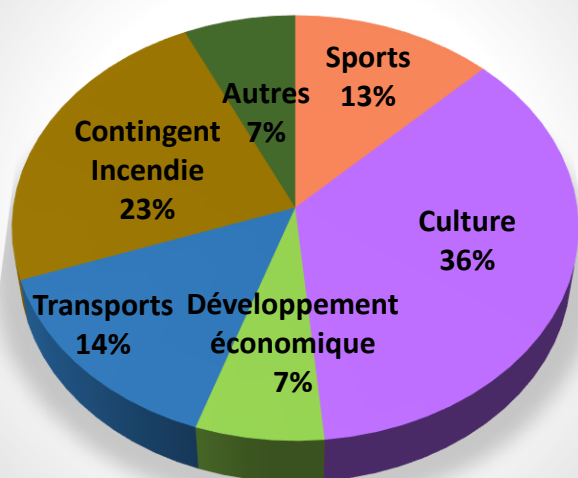
3.2.3 Les autres dépenses de fonctionnement : 182M€

Parmi les principales autres dépenses de fonctionnement, figurent notamment les postes suivants :

- Les subventions aux associations et les contributions, vecteur essentiel de lien social, atteignent **73 M€** au budget principal 2019 ; cette évolution (+4,6% par rapport au BP 2018) est notamment due à la subvention MOCO (+1,1M€), à la subvention « Bus des savoirs et services occasionnels » individualisée lors de la mise en place de la DSP transport (0,9M€) et à l'augmentation des subventions de l'habitat concernant les aides au logement (+0,5M€).

Les subventions et contributions par thématique se répartissent ainsi par thématique dans le budget principal 2019:

SUBVENTIONS BUDGET PRINCIPAL 2019



Les principales subventions et contributions versées sont les suivantes :

- **17,1M€** au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
 - **13,4M€** pour l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc Roussillon
 - **9,6M€** au Syndicat mixte de transport SMTCH pour le transport scolaire
 - **3,2M€** au MOCO (dont 1,6M€ versée auparavant à l'ESBAMA)
 - **3,1M€** au Domaine d'O
 - **2,3M€** à l'Office du Tourisme et des Congrès
 - **1,8M€** au Montpellier Rugby Club
 - **1,7M€** au Montpellier Handball
 - **1,5M€** au Montpellier Hérault Sport Club (Football)
 - **1,4M€** au Printemps des Comédiens
 - **0,9M€** au Basket Lattes Montpellier Agglomération
 - **0,9M€** au Montpellier Volley Université Club
- **Au budget annexe transport, la contribution financière à TAM s'établit à 63,6 M€ en hausse de 2,5% par rapport au BP 2018** (d'autres subventions sont inscrites en 2019, notamment **1,2M€** pour le GIHP).

Pour équilibrer ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à **16,4 M€**. Le montant prévu de cette subvention vient équilibrer le budget annexe en fonction des dépenses issues de la nouvelle DSP transports et du PPI, et des recettes issues notamment du versement transport, tout en modulant l'autofinancement dégagé par ce budget annexe. Ce montant sera cependant à affiner en fonction de l'équilibre réel à atteindre suite aux réalisations effectives sur ce budget annexe.

- Le prélèvement sur nos recettes fiscales du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), mécanisme de compensation mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009, s'élève à **18,6 M€**, comme en 2018
- Le montant des aides FSL/FAJ prévues au budget 2019 est de **3,3 M€**, en hausse de +15% par rapport au BP 2018.

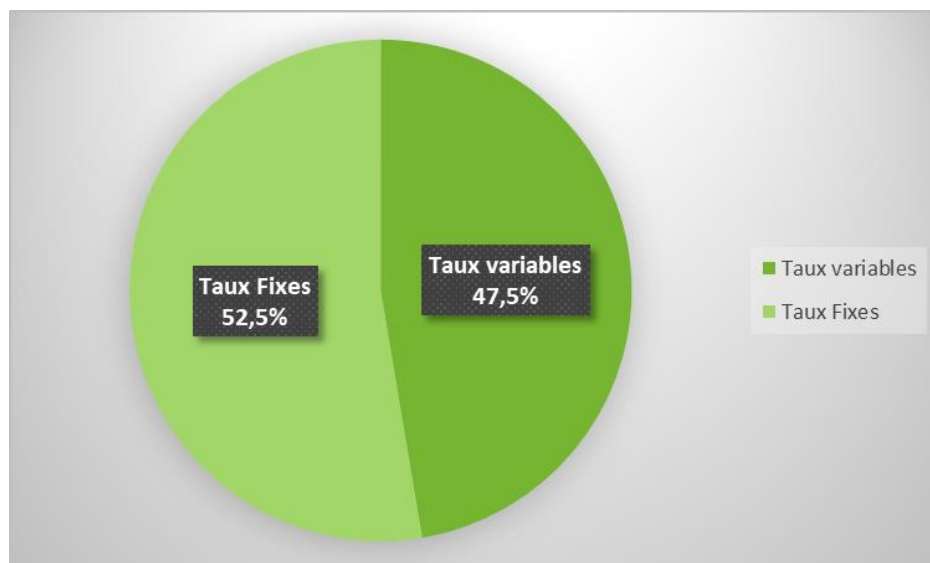
3.2.4 Les charges financières : 28,4 M€

Le montant des intérêts est estimé à **28,4 M€ pour le budget consolidé** :

- **12,6 M€ sur le budget principal,**
- **12,8 M€ sur le budget annexe transports,**
- **3 M€ sur le budget annexe de l'assainissement.**

2018 a été marquée par la poursuite de la **baisse des taux d'intérêt** et les taux variables sont restés négatifs sur la totalité de l'exercice. Cependant notre **prévision 2019 reste prudente** en prenant en compte une marge de 100 points de base.

La structure de notre **dette, équilibrée** entre taux fixes (52,5%) et taux variables (47,5%), nous permettra donc de bénéficier **d'économies significatives** du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une **sécurisation suffisante** en cas d'une éventuelle hausse des taux. Rappelons que le **taux moyen de la dette au 31/12/18** était bien positionné par rapport à la moyenne des collectivités de notre strate avec un **taux moyen global de 2,54%** (3,82% taux moyen taux fixe, 0,66% taux moyen variable) et la métropole sécurise son risque de contrepartie (**13 prêteurs différents**). En outre près de **95% de notre encours** de dette est classé **en 1A sur la Charte Gissler**.



Les objectifs de la Métropole de Montpellier pour 2019 sont de **maintenir l'équilibre** entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier de taux attractifs et de la souplesse actuelle de l'offre d'emprunt. Des **actions de sécurisation et d'optimisation** seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

3.3 Les recettes de fonctionnement : 619M€

Les recettes de fonctionnement consolidées de 619M€ se décomposent en :

- **601M€ de recettes réelles de fonctionnement,**
- 18M€ de recettes d'ordre.

Nos recettes réelles de fonctionnement s'établiront en 2019 à **601M€ pour le budget consolidé soit une augmentation de 0,5%** par rapport au Budget Primitif 2018 (recettes d'ordre de 18M€).

Près de **60% des produits sont issus de la fiscalité.**

Le graphique présenté dans l'annexe 6 indique la structure des recettes de la Métropole, tous budgets confondus.

3.3.1 Les recettes fiscales : 361 M€

Parmi les recettes fiscales, la 1ère ressource est constituée par les impôts économiques (Cotisation Foncière des Entreprises, IFER, TASCOM et Versement Transport), devant les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3.3.1.1 Les taux d'imposition

La Métropole doit **voter un taux pour la Cotisation Foncière des Entreprises et les impôts ménages** (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti), ainsi que pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Concernant le **Versement Transport, l'IFER, la TASCOM et la CVAE, des tarifs nationaux** s'appliquent.

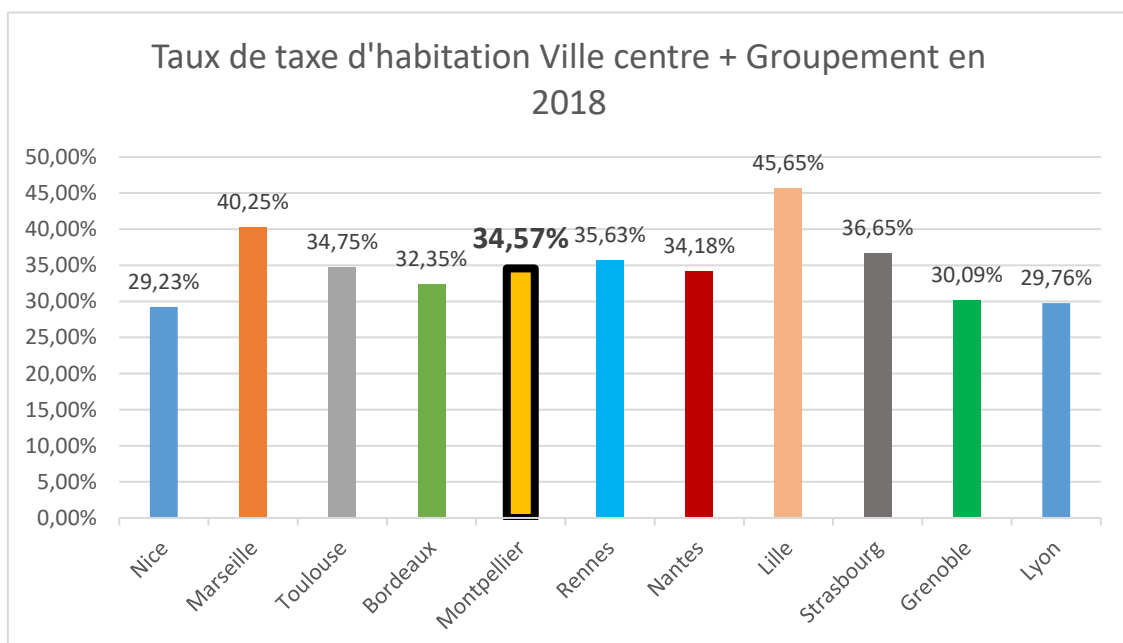
Pour l'ensemble de ces ressources fiscales, **les engagements de stabilité sont respectés.**



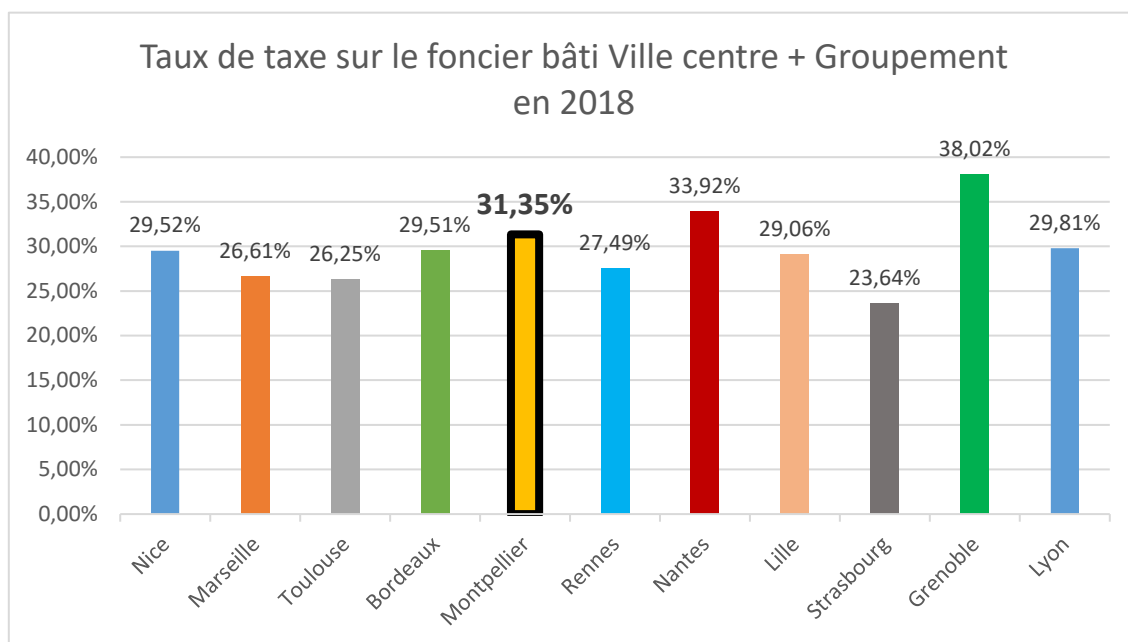
Les **taux d'imposition** de la Métropole restent **inchangés** en 2019, pour la 6^{ème} année consécutive :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 36.58%
- Taxe d'Habitation : 12.08%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.167%
- Taxe sur Foncier Non Bâti : 5.69%
- Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères : 11.25%

Montpellier se classe à la 6^{ème} position des principales métropoles concernant le taux de taxe d'habitation en 2018 :



Concernant le taux de Taxe sur le Foncier Bâti, Montpellier arrive en 3^{ème} position des principales métropoles en 2018 :



3.3.1.2 Les bases d'imposition

Les bases d'imposition n'étant pas encore notifiées à ce jour, les **montants prévisionnels pour 2019** ont été établis sur la base d'estimations.

Le montant des recettes fiscales tient compte de la revalorisation physique propre à chaque taxe et d'une **revalorisation forfaitaire des bases de 2,2%**, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre 2018.

Une première lecture des rôles d'imposition de taxe d'habitation fait apparaître un recul de près de -13M€ des bases d'imposition en 2018, par rapport aux éléments notifiés initialement. Si une part de cette baisse est imputable à l'exonération partielle des veuves et veufs qui n'était pas prise en compte dans les prévisions, la plus large part de cette baisse de produit reste inexplicée. Il est constaté une réduction sensible du nombre de locaux et de contribuables imposés qui ne semble pas en cohérence avec la réalité démographique, foncière et fiscale du territoire, ce phénomène est essentiellement concentré sur la Ville de Montpellier.

La Direction Départementale des Finances Publiques a été saisie de cette situation préoccupante et pénalisante.

Par ailleurs, sur le budget annexe transport, le **versement transport** devrait connaître une **évolution réelle limitée à +1,25%** corrélée à la croissance économique française et prenant en compte un tissu économique local contenant beaucoup de TPE-PME non assujetties (inférieures à 11 salariés).

Réforme de la taxe d'habitation

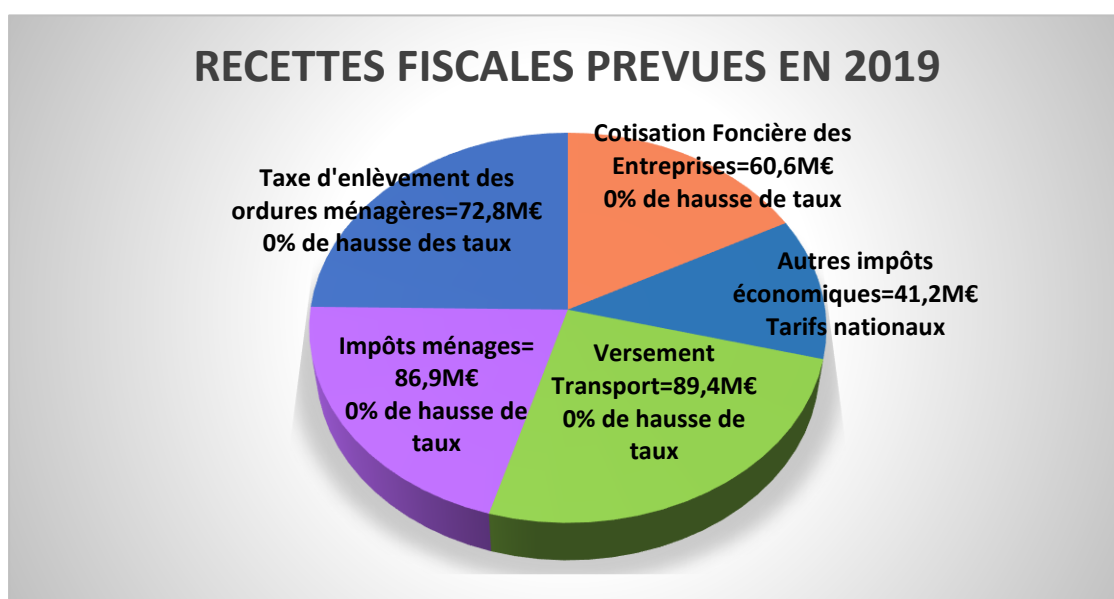
La Loi de Finances 2019 ne contient pas d'éléments sur la réforme de la taxe d'habitation et renvoie à un projet de loi spécifique au 1^{er} trimestre 2019.

Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude.

3.3.1.3 Les produits fiscaux

Les recettes fiscales prévues en 2019 pour la Métropole sont les suivantes :

Impôts Ménages	Taxe d'Habitation	85M€	Pas d'augmentation de taux
	Taxe sur le Foncier Bâti	1 M€	
	Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,9 M€	
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	72,8M€	
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises	60,6M€	Pas d'augmentation de taux Taux national Taux national Tarifs nationaux Taux inchangé
	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	33,5M€	
	TASCOM	5,7M€	
	IFER	2M€	
	Versement Transport	89,4M€	



3.3.1.4 Le bouclier social

La Métropole confirme le **bouclier social** avec une politique d'abattements facultatifs qui entraîne des allègements fiscaux importants pour les foyers fiscaux les plus modestes, dans un objectif de solidarité.

Les abattements pratiqués sont les suivants :

- L'abattement général à la base pour 7%,
- L'abattement pour 1 à 2 personnes à charge pour 12%,
- L'abattement à partir de la 3^{ème} personne à charge pour 17%,
- L'abattement spécial de 10% pour les personnes en situation de handicap.

Les abattements mis en place ont représenté ainsi **12,2 M€** de produit de taxe d'habitation volontairement non perçus en 2017 en vue de préserver le pouvoir d'achat, **soit 15% du produit total de taxe d'habitation** alloué à la Métropole en 2017 (82,4 M€).

3.3.1.5 Autres produits fiscaux

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Les autres recettes fiscales comprennent notamment la **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**, transférée depuis 2016 par les communes de Montpellier et Grabels. Le produit prévu en 2019 est de **4,8M€**, identique à celui de 2018.

Taxe de séjour

Le budget 2019 prévoit un montant de TSI de **3M€, soit +2% par rapport au BP 2018** (perception en année pleine en 2019); ce montant pourra être ajusté lors des prochaines échéances budgétaires au regard des nuitées réellement déclarées et de l'impact de la collecte de la TS sur la ville de Montpellier par les plateformes de location et réservation en ligne. En effet en 2019 la collecte s'étendra à toutes les plateformes en ligne et la taxe de séjour s'établira au pourcentage sur les meublés non classés (3%).

Pour les communes qui avaient précédemment institué une taxe de séjour, le montant de TS leur est compensé dans les attributions de compensation à hauteur du produit 2017, suite à la CLETC du 27 septembre 2018.



BIENVENUE SUR LA PLATEFORME MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

« TAXE DE SEJOUR EN LIGNE »

Taxe GEMAPI

Conformément à loi MAPTAM et à la Loi NOTRe, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018, par délibération du 27 septembre 2017.

Conformément au Code Général des Impôts et à la jurisprudence en vigueur, un produit global de la taxe a été déterminé par la Métropole afin de pouvoir financer ses nouvelles dépenses afférentes à la compétence GEMAPI. Montpellier Méditerranée Métropole a retenu un montant de produit fiscal de **3M€ pour 2019**, montant qui demeure largement inférieur au plafond maximum légal de 40€ par habitant, ce qui aurait représenté 18,9M€ pour la Métropole.

3.3.1.6 Synthèse des prévisions de recettes fiscales

	Taux	Bases	Montants	
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Augmentation des loyers : -1% Evolution physique estimée à 1%	60,6 M€
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée	Taux national et progressif en fonction du chiffre d'affaires	Bases réelles connues avec un décalage, estimation en fonction des premières simulations de la DDFIP.	33,5 M€
	Taxe sur les Surfaces Commerciales	Tarifs nationaux, Coefficient inchangé	Evolution physique anticipée à 0,5%	5,7 M€
	Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux	Tarifs nationaux	Evolution nominale anticipée à 1%	2 M€
	Versement Transport	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Evolution nominale anticipée à 1,25%	89,4 M€
Impôts Ménages	Taxe d'Habitation	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases : 2,2% Evolution physique anticipée à 1%	85 M€
	Taxe sur le Foncier Bâti	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases d'habitation 2,2% et augmentation des loyers : -1% Evolution physique anticipée à 1,2%	1 M€
	Taxe sur le Foncier non bâti	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Aucune évolution des bases n'est anticipée	0,9 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases d'habitation 2,2% et augmentation des loyers : -1% Evolution physique anticipée à 1,2%	72,8 M€
Autres Taxes	Taxe d'Electricité	Tarifs nationaux, Coefficient inchangé	Evolution anticipée à 0%	4,8 M€
	Taxe de séjour	PAS D'AUGMENTATION	Evolution anticipée à 0%	3 M€
	Taxe GEMAPI	PAS D'AUGMENTATION	Evolution anticipée à 0%	3 M€

3.3.2 Les dotations et compensations : 59 M€

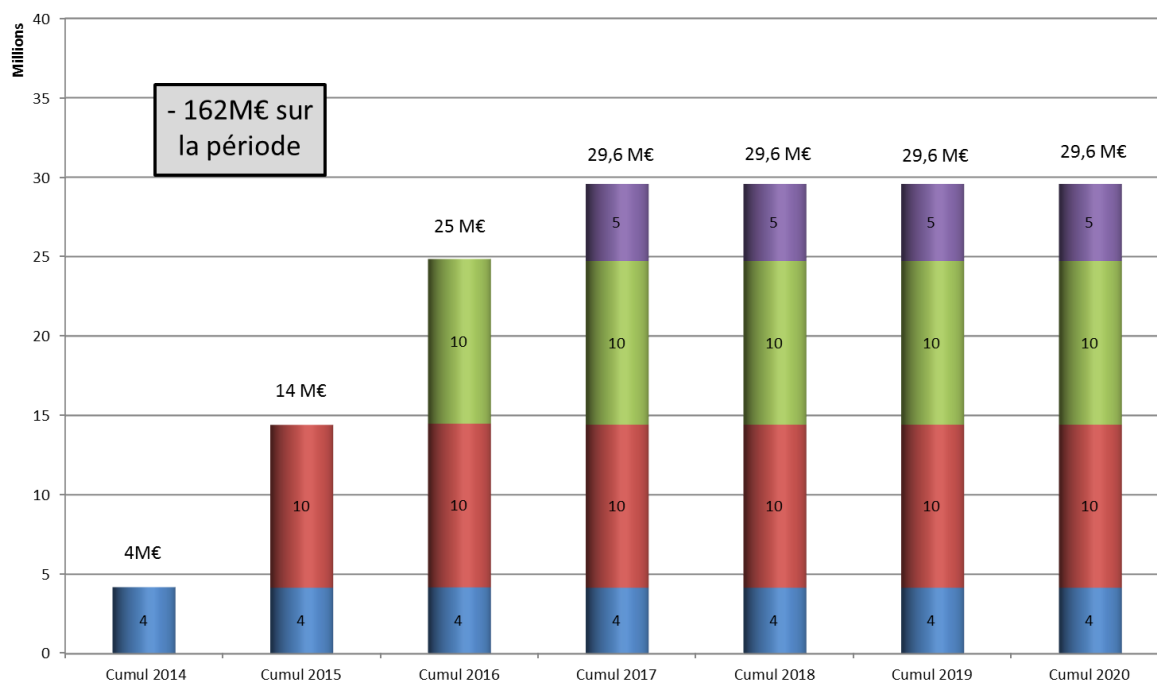
3.3.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement : 46,7M€

Pour la seconde année consécutive, il n'y a pas de contribution supplémentaire des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. La nouvelle gouvernance proposée par l'Etat consiste à ne plus réduire directement les dotations mais à prévoir des sanctions en cas de non atteinte des objectifs de réduction tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement indiqués dans le contrat financier signé par la Métropole.

Le constat sera effectué sur les dépenses réelles de fonctionnement effectivement réalisées sur le budget principal 2018, pour lesquelles la Métropole prévoit une évolution de +1.50% à périmètre constant par rapport à 2017. Cette évolution étant conforme à l'objectif 2018 de son contrat financier, le budget 2019 de la Métropole ne prévoit donc pas de reprise financière sur ses recettes de fonctionnement 2019.

Pour rappel, la contribution au redressement des finances publiques Montpellier Méditerranée Métropole représente une baisse cumulée de plus de 162 M€ pour la période 2014-2020.

Montant cumulé de la Contribution au redressement des Finances Publiques de Montpellier Méditerranée Métropole



Ce prélèvement de presque 30M€ aboutit à une minoration de la capacité d'investissement de l'ordre de 300M€.

Au total, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle de la population, **la dotation d'intercommunalité de la Métropole serait de 32,1 M€ avant minoration mais elle ne sera en définitive que de 2,5 M€ après prélèvement (29,6 M€), soit une augmentation de 16%.**

La dotation de compensation (ancienne compensation de la part salaires de la taxe professionnelle), subit également des ponctions pour financer la péréquation. Sa **baisse anticipée de 3% porte son montant à 44,2 M€.**

La DGF de Montpellier Méditerranée Métropole

Dotation d'Intercommunalité	Brute : 32,1 M€
	Prélèvement : - 29,6 M€
	=
	Nette : 2,5 M€
Dotation de Compensation	44,2 M€

3.3.2.2 Les compensations de l'Etat : 5.6M€

Pour Montpellier Méditerranée Métropole, les compensations fiscales de CFE et de CVAE sont estimées à **0,6 M€.**

Les compensations de taxe d'habitation devraient connaître une augmentation **de 3% (5M€)** par rapport au BP 2018.

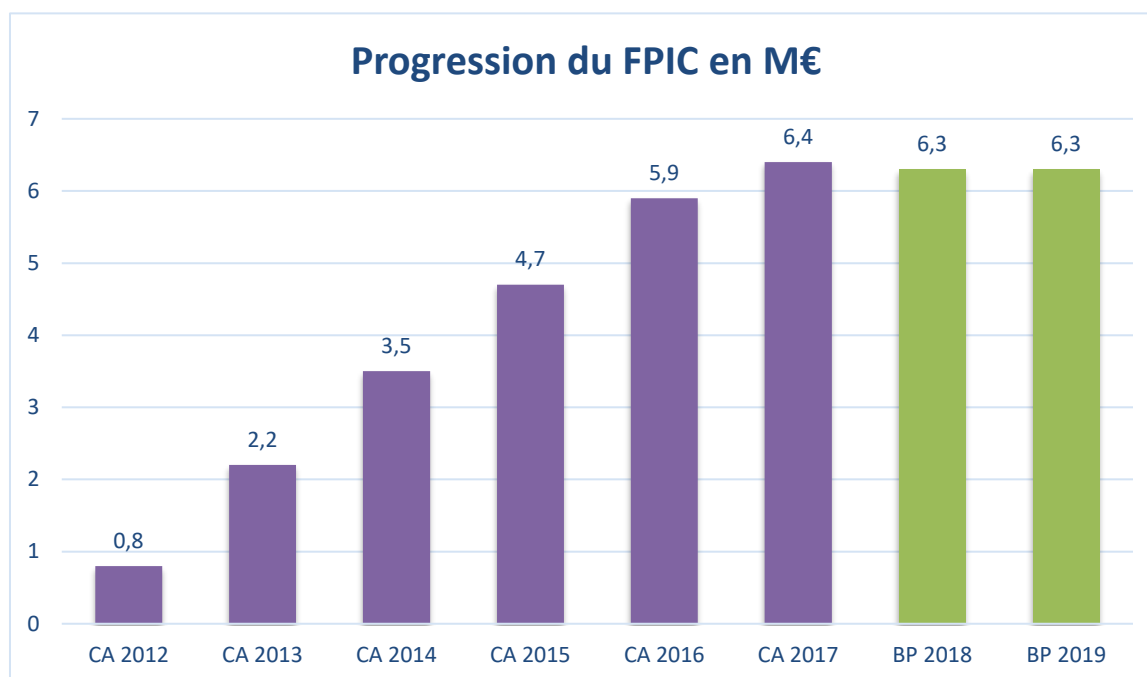
3.3.2.3 Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communes (FPIC) : 6,3 M€

Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est **à nouveau stabilisé en 2019** à 1 milliard d'euros, comme en 2016, 2017 et 2018. Il est désormais figé à ce montant et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

L'ensemble territorial métropolitain devrait rester éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle. Toutefois, les évolutions de l'indice synthétique, des valeurs de point et du coefficient d'intégration

fiscale de la collectivité pourraient conduire à une réduction de l'attribution de l'ensemble intercommunal.

Le montant prévisionnel du FPIC 2019 s'établit à **6,3 M€**.



3.3.3 Les autres recettes de fonctionnement : 181M€

Les autres recettes réelles de fonctionnement sont composées notamment de :

2.3.3.1 Les produits des services : 58,3 M€

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.

Au total, le produit des services est estimé à un **total consolidé de 58,3 M€** pour 2019 soit une augmentation de **+7% par rapport au BP 2018**.

Produit des services en M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Budget principal	32,2	34,7	8%
BA Transport	0,01	0,01	0%
BA Assainissement	21,6	22,7	5%
BA SPANC	0,06	0,06	0%
BA Parking	0,8	0,8	0%
Total	54,7	58,3	7%

Le montant prévu en 2019 pour le budget principal s'élève à 34,7M€, soit une progression de 8% par rapport au BP 2018 dû essentiellement aux remboursements liés à la mutualisation (+3M€ par rapport au BP 2018).

2.3.3.2 Les attributions et dotations de compensation : 71M€

Le montant des attributions de compensation est mis à jour chaque année **en fonction des évaluations complémentaires des charges transférées**. Cette évaluation est réalisée **par la Commission Locales d'Evaluation des Transferts de Charges, organe collégial disposant d'un représentant de chaque commune**. L'évaluation des charges transférées se fait selon le **principe de neutralité financière** qui dispose que la compétence transférée doit être compensée. Cette évaluation est faite **au regard des dépenses constatées dans les budgets passés** : moyenne des 3 derniers exercices en fonctionnement ou, concernant les charges liées à un équipement, sur la base du coût de renouvellement de l'équipement.

Le montant des AC inscrit au budget primitif tient compte de **l'estimation des transferts de charges de la dernière CLETC du 27 septembre 2018**.

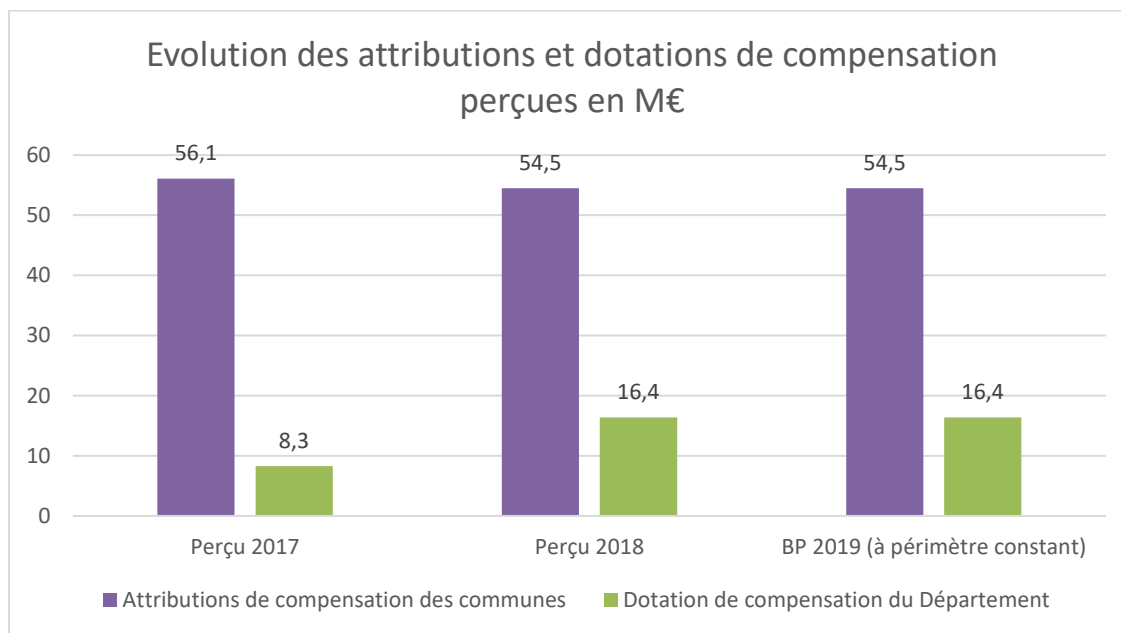
A périmètre constant, les montants des attributions de compensation de fonctionnement à percevoir par la Métropole en 2019 sont les suivants :

Attributions de compensation et dotation de compensation en M€	2018	BP 2019	Evolution
Attributions de compensation versées par les communes	54,5	54,5	0,0%
Dotations de compensation versée par le Département	16,4	16,4	0,0%
Total	70,9	70,9	0,0%

- **Attributions de compensation versées par les communes : 54,5 M€**
Ce budget est présenté à périmètre constant, il pourra être amené à évoluer en fonction des options retenues par les communes concernant le passage à 100% en AC d'investissement des dépenses de la compétence Voirie transférées en 2015.
- **Dotations de Compensation versée par le Département de l'Hérault : 16,4 M€**
 - **Voirie : 6M€ part investissement et 2,7M€ part fonctionnement** ; le montant de la part investissement est calculé de manière progressive afin de prendre en compte, d'une part les dépenses autofinancées, et d'autre part le coût des dépenses financées par emprunt ;
 - **FAJ/FSL/Culture/Fonctions support : 7,7M€**

Il faut par ailleurs noter qu'un montant **2,2 M€** a été prévu au budget 2019 concernant les **attributions de compensations versées** par la Métropole aux communes.

Le montant total des attributions et dotations de compensation reçues par la Métropole, soit **71M€** en 2019, représente **12 %** des recettes réelles du budget consolidé de la Métropole :



Il faut noter que cette structure évoluera suite à la prochaine CLETC qui permettra aux communes de choisir entre le maintien du système actuel ou la comptabilisation en Attribution de Compensation d'Investissement de la part des dépenses d'investissement voire incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement.

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses d'investissement : 423M€

Les dépenses d'investissement consolidées de 423M€ se décomposent en :

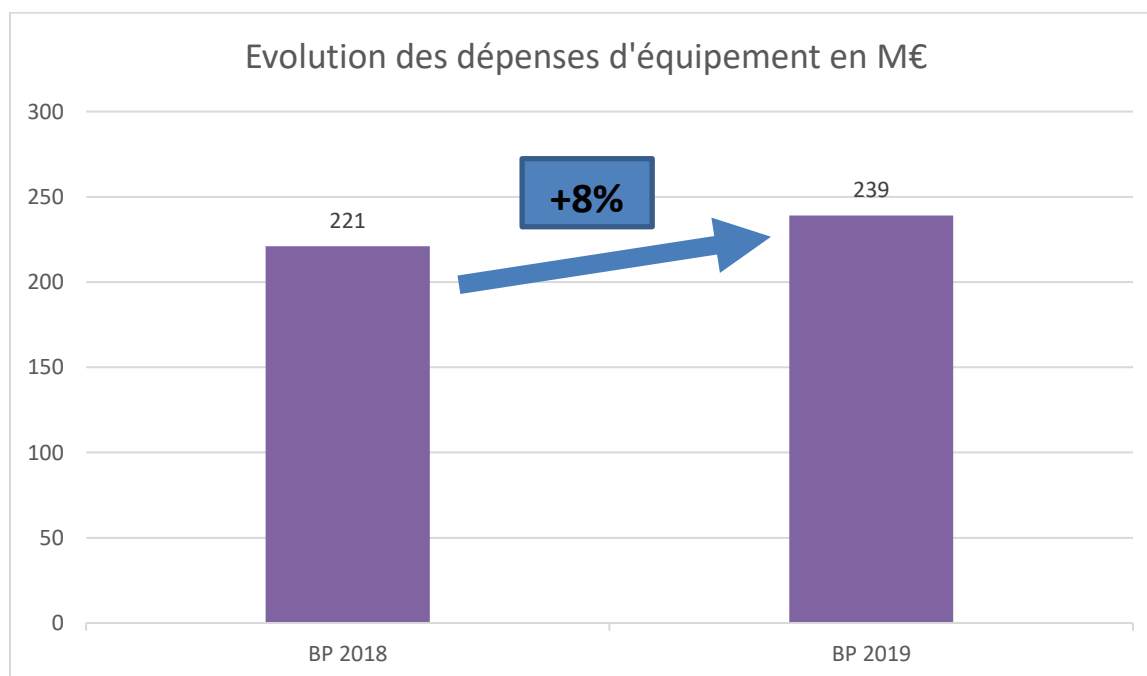
- **394M€ de dépenses réelles d'investissement,**
- 29M€ de dépenses d'ordre.

4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement : 394M€

L'évolution des dépenses réelles d'investissement pour 2019 par budget est la suivante :

Budget	Dépenses réelles d'investissement	Dont dépenses d'équipement
Budget principal	256 M€	198 M€
Budget annexe Transport	112 M€	21 M€
Budget annexe Assainissement	25 M€	19 M€
Autres budgets annexes	0,8 M€	0,8 M€

Ces dépenses d'investissement s'inscrivent plus largement dans le cadre d'un **plan pluriannuel d'investissement qui propose une trajectoire soutenable sur la période 2018-2022.**



4.1.2 Le Plan Pluri annuel d'investissement

Notre plan pluri annuel d'investissement est annexé au rapport du budget 2019.

Pour 2019 il est proposé au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole de voter les **nouvelles Autorisations de Programme** suivantes :

LIBELLE PROGRAMME	AP AU BP 2019 EN M€
Ligne 5 Tramway	418
Extension Station d'Epuration MAERA à Lattes	110
Extension ligne 1 tramway	42
Acquisition de navettes et bus	23
Enfouissement Lignes Haute Tension	10
Halle French Tech Cambacères	7
Réseau primaire MAERA PR ARTIS Et Etude	4
Station d'Epuration St Georges d'Orques	3
Réseau primaire MAERA Cholet Mas Saint Pierre	3
Réseau primaire MAERA Do Verdanson	2
Schéma Directeur Accessibilités Mobilités	2
Station d'Epuration Murviel-les-Montpellier	2
Traverse de Restinclières	2
Traverse de Sussargues	2
Aménagement de carrefour RD610/RD24E2 au droit de la ZAC des Chataigniers	2
Jalonnement Touristique	2
Dernière phase Usine de méthanisation	2
RD17E11 Piste Cyclable Montferrier-sur-Lez	1
Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	1
Total	638

Ces nouvelles Autorisations de Programme sont intégrées dans la prospective financière présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

La liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement est présentée par budget dans l'annexe 7.

4.1.3 L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à **911M€** pour l'ensemble des budgets. Cela détermine une annuité de **58,8M€** au total des budgets.

68,5M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes du budget consolidé au titre du refinancement de la dette et permettront de bénéficier d'éventuelles opportunités. **15M€** sont également inscrits en dépenses pour les opérations de prêt revolving.

Encours au 01/01/2019	Montant
Budget Principal	379M€
Budget annexe Transport	453M€
Budget annexe Assainissement	79M€
Budget consolidé	911M€

4.2 Les recettes d'investissement : 423M€

Les recettes réelles d'investissement 2019 sont évaluées à **277M€ pour le budget consolidé** (recettes d'ordre consolidées de 146M€ dont 57M€ de virement de la section de fonctionnement), soit **67M€** de recettes réelles d'investissement hors emprunts.

Elles sont constituées principalement des recettes suivantes :

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles d'investissement	260	277
Dont Subventions (*)	59	33,1
Dont AC d'Investissement	0	7
Dont FCTVA	10	8
Dont Amendes de police	4,4	5
Dont Produit des cessions	5,8	4,9
Dont Taxe d'aménagement	3,4	3,0
Dont Autres recettes	12,0	6,1
Dont Emprunt	83,6	126,0
Dont Refinancement dette/prêts revolving	82,0	84,0

(*) Au budget précédent, le mécanisme de lissage des APCP voirie avait pour conséquence d'abonder les dépenses et recettes par les crédits non utilisés de l'année précédente. Le règlement financier adopté par le conseil métropolitain du 20/06/2018 remplace ce système par le report de crédits engagés. Pour comparer les chiffres d'un système à l'autre, il conviendra d'ajouter aux chiffres du BP2019 les reports 2018.

4.2.1 Les ressources propres définitives

Les subventions

Elles sont reçues dans les domaines des transports, de l'aménagement urbain, de l'habitat (aides à la réalisation des logements locatifs sociaux et aides à la rénovation de l'habitat privé) ainsi que de la voirie. Il s'agit, sur ce dernier point, des fonds de concours versés par les communes dans le cadre du financement des programmes de voiries élaborés conjointement. **Les principales subventions estimées pour 2019 s'élèvent à 33M€** au budget consolidé.

Le FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA, qui permet le remboursement par l'Etat de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'équipement, est estimé au total à **8 M€** compte tenu de l'ensemble des dépenses d'investissement prévues y compris transfert ; une part du FCTVA, relative aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, est perçue en section de fonctionnement.

Les Attributions de Compensation d'Investissement (ACI)

A périmètre constant elles s'élèvent à **7 M€** ; suite à la mise en place des ACI par la CLETC du 29 mai 2018, leurs montants ont été ajustés des nouveaux transferts évalués par le dernier rapport de CLETC du 27 septembre 2018 ; le montant prévu en 2019 comprend la voirie, les aires d'accueil des gens du voyage, l'extension des réseaux Ville de Montpellier, la médiathèque Saint-Jean-de-Védas et la GEMAPI. Ce montant évoluera suite à la prochaine CLETC qui permettra aux communes de choisir entre le maintien du système actuel des AC de fonctionnement ou la comptabilisation en Attribution de Compensation d'Investissement de la part des dépenses d'investissement voirie incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement.

Les amendes de police pour les communes de plus de 10 000 habitants

Le produit estimé à percevoir par la Métropole en 2019 est de **5 M€**. Ce dispositif tend à s'éteindre pour partie à compter de 2019, du fait de la réforme relative au stationnement payant. Depuis le 1^{er} janvier 2018 le non-paiement de la redevance de stationnement n'est plus constitutif d'une infraction pénale. L'amende sera remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversée par la Ville de Montpellier à la Métropole.

Le produit des cessions foncières

Le produit attendu en 2019 est estimé à **4,9 M€**.

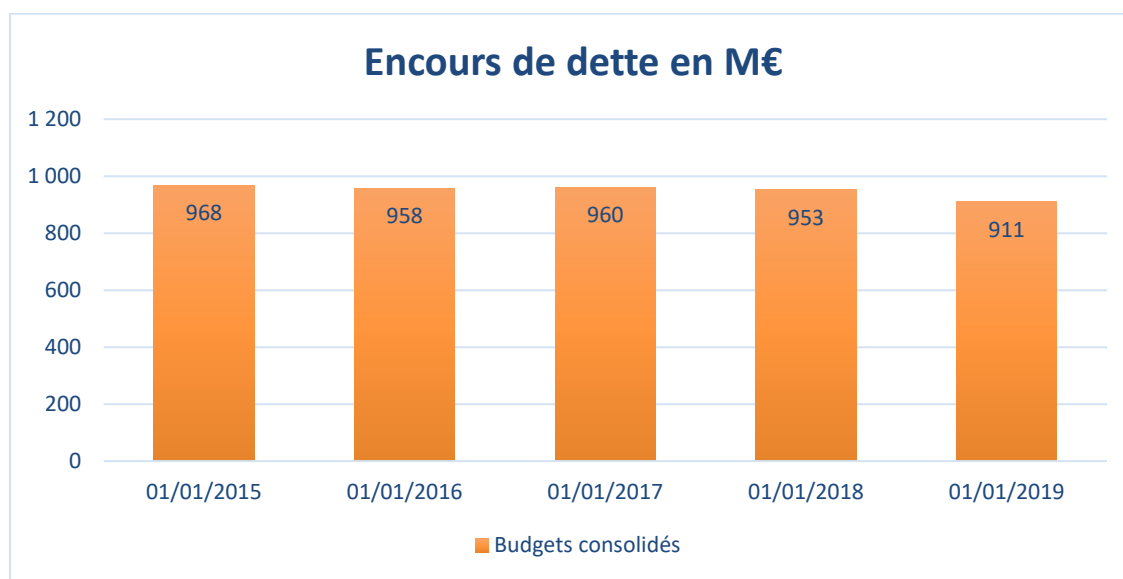
La Taxe d'Aménagement

Elle est perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1er janvier 2015: le produit 2019 de cette taxe est estimé à **3 M€** ; conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles. Cette taxe est principalement affectée à la voirie.

4.2.2 L'emprunt

Compte tenu des volumes d'investissement engagés sur 2019, le montant **d'emprunt prévisionnel** s'élève à **126M€** au total des budgets consolidés (auxquels s'ajoutent **68,5M€** de recette pour les refinancements d'emprunt et **15M€** de recettes pour les opérations de prêts revolving).

L'encours de dette de Montpellier Méditerranée Métropole reste maîtrisé comme en témoigne le graphique suivant :



L'encours de dette du budget consolidé au 1^{er} janvier 2019 est de **1 928€ par habitant**, soit - **6%** par rapport au BP2018, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse de la dette métropolitaine.

2^{ème} partie : Un budget 2019 qui permet une dynamique solidaire et de développement durable du territoire

Le Budget Primitif 2019 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de trois axes :

- **Une métropole qui entreprend :**
 - Les transports et mobilités
 - L'économie, l'innovation, l'attractivité
 - L'aménagement du territoire
 - La gestion des espaces publics
 - Le Budget 2019 à 360° : l'impact de la commande publique sur l'emploi

- **Une métropole qui protège :**
 - L'eau, l'assainissement et la GEMAPI
 - L'environnement et la gestion des déchets
 - Le Budget 2019 à 360° : le développement durable au cœur de nos politiques publiques

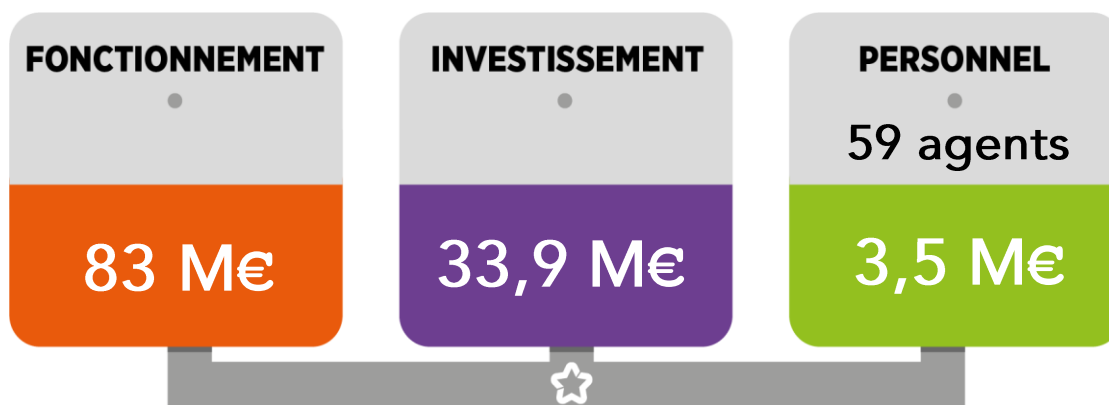
- **Une métropole qui fédère :**
 - La cohésion sociale
 - Le cimetière intercommunal
 - Les sports
 - La culture
 - Le Budget 2019 à 360° : la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens

5.1 Une Métropole qui entreprend

Le territoire montpellierain ne cesse d'inventer quotidiennement son avenir économique. La politique volontariste de Montpellier Méditerranée Métropole permet à la fois de soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et de créer des emplois.



5.1.1 Les transports et mobilités



Référence en matière d'intermodalité, Montpellier Méditerranée Métropole a développé un réseau de transport en commun efficace, respectueux de l'environnement et solidaire, en promouvant toutes les formes de mobilité alternatives à la voiture particulière.

En 2019 elle consacre près de **120,4M€** dans le domaine des transports et de la mobilité.

Tramway

Poursuite des études pour l'extension de la ligne 1 vers la Nouvelle Gare : **4,6M€**.

Poursuite des études relatives à la ligne 5 et lancement des premiers travaux : **3,1M€**.

Programme de rénovation du réseau « tramway » : **9M€**



Nouvelles Autorisations de Programme (AP) créées :

- Extension ligne 1 de tramway : 42M€ dont 4,6M€ en 2019
- Ligne 5 de tramway : 418M€ dont 3,1M€ en 2019

Extension du réseau tramway sans toucher à la fiscalité et avec une tarification remaniée depuis 2014 (voyage à 1€, baisse de l'abonnement jeune 16/25 ans)

Exploitation des transports

63,4M€ seront versés par la Métropole pour l'exploitation du réseau de transports :

- **49,2M€** au titre de l'équilibre des contrats
- **14,2M€** au titre des compensations tarifaires.

Les recettes prévisionnelles provenant des usagers s'élèvent à 40M€.

La TAM emploie 1160 agents pour gérer ce réseau de transport.

Bus :

Pour améliorer la qualité de service aux voyageurs, la Métropole procèdera à l'acquisition de 16 bus au Gaz Naturel de Ville et 15 bus déployés sur le réseau suburbain pour un montant de **10,7M€**.



Accessibilité :

Une aide financière au GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques) sera versée pour un montant **d'1,2M€**.

Gestion multimodale des déplacements

Pour la régulation du trafic, **1,12M€** en fonctionnement et **1,4M€** en investissement seront consacrés à l'entretien et au renouvellement du parc existant des 479 carrefours à feux que compte la Métropole.



Parkings en ouvrage

La Métropole gère 13 parkings en ouvrage sur les communes de Montpellier et Castelnau-le-Lez. En 2019 cette gestion représente une dépense totale de **0,6M€** pour une recette estimée à 4,7M€.

Schéma Directeur des Mobilités Actives :

Le schéma directeur des mobilités actives voté le 21 décembre va développer les modes doux (vélo, trottinette...). Un nouveau **Plan Vélo** est lancé afin de programmer des aménagements pour offrir plus de pistes cyclables. Les crédits mobilisés le sont lors des opérations globales de voirie mais aussi par des opérations spécifiques. Autre initiative forte : un service **de trottinette en free-floating** sera proposé en 2019.

Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée:

- RM17E11 piste cyclable à Montferrier: 1,3 M€ dont 0,1M€ en 2019

Poursuite de l'Autorisation de Programme (AP) :

- Vélo Station Gare Saint Roch : 0,8 M€ dont 0,3 M€ en 2019



22km linéaires depuis 2014 avec notamment (détail en annexe 8):

- 1,7 km linéaire rue Fontaine de la Banquière pour l'accès PEM Montpellier Sud de France
- 1km linéaire avenue Nina Simone à Montpellier
- 4km linéaire sur la M610 pour le contournement de Castries
- 2 km linéaire sur la route de Montferrier RM127E3 à Grabels

Et 34,5 km linéaire à l'horizon 2025.



Des aménagements de voies cyclables sont d'ores et déjà programmés :

- Liaison entre le cœur du village et le pôle d'échange multimodal de Baillargues (Castries)
- Voie verte entre le giratoire Fesquet et l'échangeur de Navitau-Chemin du Martinet (Clapiers)
- Continuité cyclable Coulazou (Cournonterral)
- Passerelle piétonne sur la Mosson en rive de la RD986 (Lattes)
- Passage sur le Lez (Montferrier-sur-Lez)
- Rive de la RM132 rue François Joseph Gossec (Saint-Jean-de-Védas)
- Piste cyclable Les Horts de Vernis (Saussan)
- Avenue de Lodève (Montpellier)
- Rue Ernest Michel (Montpellier)

5.1.2 Economie, innovation et attractivité



La Métropole de Montpellier met en œuvre une politique volontariste afin de soutenir la création d'emplois. En 2019 elle investira plus de **41,3 M€** dans le domaine de l'économie, de l'innovation et de l'attractivité.

Un territoire connecté

En 2019 ce sont **1M€** qui seront investis dans la Cité intelligente et **0,8M€** pour le schéma directeur d'aménagement numérique.

Nouvelle Autorisation de Programme (AP)
créée :

- Halle French Tech Cambacérès :
6,9M€ dont 1.4M€ en 2019



French Tech

La Métropole fédère en mettant les écosystèmes en mouvement, notamment via la French Tech. Le budget consacré au développement et à l'animation des filières est de **1,4M€** en 2019.

Une Métropole qui soutient l'emploi

La Métropole de Montpellier mène une stratégie pour soutenir durablement les entreprises, la création de richesse et le développement de l'emploi. Le budget consacré à la création d'entreprise (BIC) s'élève à **1M€** et le budget dédié à l'emploi, l'insertion et l'économie solidaire est de **1,4M€**.





Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2019, **1,2M€** de crédits seront consacrés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans le cadre d'une Autorisation de programme d'un montant de 11.8M€.

Montpellier Capital Santé : un projet novateur et fédérateur

Sur un projet global de 12M€, la Métropole apportera 3,7M€ de co-financement sur des projets innovants et ambitieux. En 2019, **1,3M€** seront affectés aux projets liés à cette filière dans le cadre de l'Autorisation de programme « Pacte métropolitain d'innovation- Montpellier Capital Santé ».

PACTE METROPOLITAIN D'INNOVATION
LA FILIERE SANTE SUR LE TERRITOIRE

- 1 350 chercheurs
- 6e CHU de France
- 1/3 des startups du BIC
- 8 100 étudiants en santé
- 200 entreprises spécialisées

Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Jalonement touristique : 2,3M€ dont 0,4M€ en 2019

Un territoire touristique

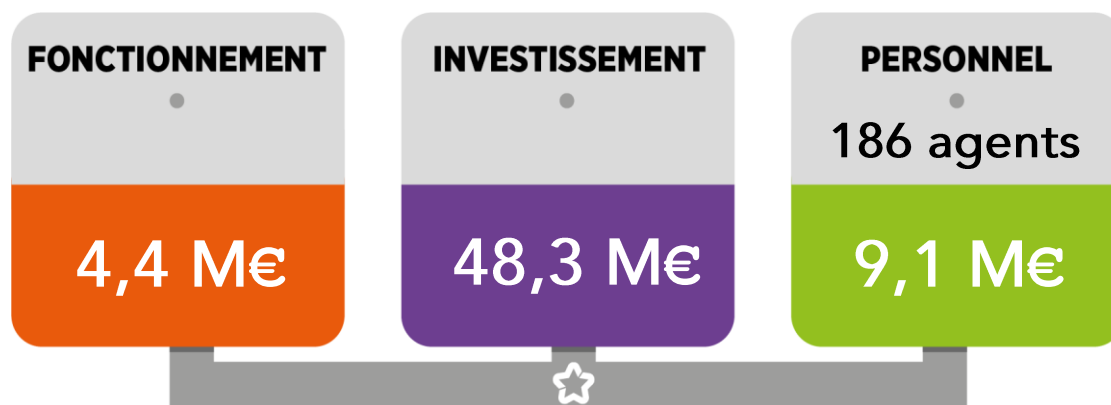
1ère activité au sein du département de l'Hérault, 2019 nous permettra de mobiliser **2,3 M€** de subvention versée à l'office de tourisme métropolitain, et de conforter notre place privilégiée de destination culturelle et sportive prisée avec nos festivals, l'Euro de Volley, le FISE et la Coupe du Monde de Football Féminin.

L'agroécologie, une excellence locale pour une dimension internationale

L'action de Montpellier Méditerranée Métropole vise à rapprocher le consommateur de son environnement naturel immédiat. Le budget consacré au développement des actions de l'agroécologie pour 2018 sera de **0,3M€**.

LE MOIS DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE
DU 2 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2018
Près de 80 manifestations ouvertes à tous
Produire autrement et mieux manger

5.1.3 Aménagement du territoire



Montpellier Méditerranée Métropole déploie une politique de développement durable afin de préserver son environnement pour laquelle elle mobilisera **61,8M€** en 2019.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le budget 2019 prévoit la révision du Plan de Déplacement Urbain pour **0,3M€** et l'exercice de la compétence PLU avec l'élaboration du PLUi et l'évolution des PLU communaux pour **1M€**.

0,8M€ sont consacrés à l'accompagnement des grands projets d'infrastructures de transport : projets Contournement Ouest de Montpellier, Déviation Est de Montpellier, Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan.

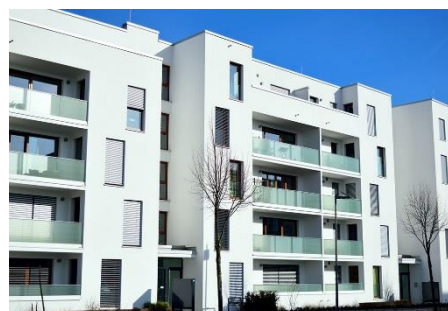


Aides à la réalisation de logements sociaux locatifs

2,1M€ sont inscrits au budget pour soutenir les bailleurs sociaux afin d'équilibrer les opérations de construction de logements sociaux.

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Compétence nouvellement transférée du Département de l'Hérault depuis 2018, ce fond de **3M€** sert à financer des aides aux ménages en grande précarité ainsi qu'aux associations qui œuvrent dans l'accompagnement social.





Aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés

1,1 M€, sont inscrits au budget 2019 pour lutter contre l'habitat indigne, la maîtrise des loyers, l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation des logements au handicap.

Rénovation urbaine

2,4 M€ seront mobilisés pour les études de préfiguration du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes) suivies par la SA3M à laquelle un mandat a été confié.



Gens du voyage

Pour répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire, la Métropole a confié un mandat à la SA3M, par délibération au conseil métropolitain du 28 septembre 2016, pour les études et la réalisation d'un réseau de 260 places d'aires d'accueil des gens du voyage et 680 places d'aires de grands passages, pour un budget 2019 évalué à **4,6M€**, sur une enveloppe prévisionnelle totale pour cette opération s'élevant à 18M€.

Les acquisitions foncières

En matière foncière, en 2019, la Métropole investira **7,9M€** dans le cadre de l'AP « Acquisitions foncières ». Cette action foncière sera représentative des priorités opérationnelles définies en matière d'acquisitions.





Les mandats délégués

Près de **4,6 M€** seront consacrés à la réalisation de mandats d'études destinés à l'analyse de potentialités, aux études de faisabilité et au montage opérationnel des nouveaux secteurs à vocation économique.

Les concessions d'aménagement

Les concessions d'aménagement représenteront en 2019 un investissement de **4M€** :

1,4M€ seront consacrés à la halle French Tech dans le quartier Cambacères.

1,2M€ sont prévus pour l'aménagement de la ZAC Euromédecine.

0,4M€ pour la concession Ode à la Mer

0,5 M€ pour la concession du Parc d'activité Marcel Dassault 2^{ème} extension à Saint-Jean-de-Védas.



Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Enfouissement Lignes Haute Tension: 10M€ dont 5M€ en 2019

L'enfouissement des Lignes à Haute Tension

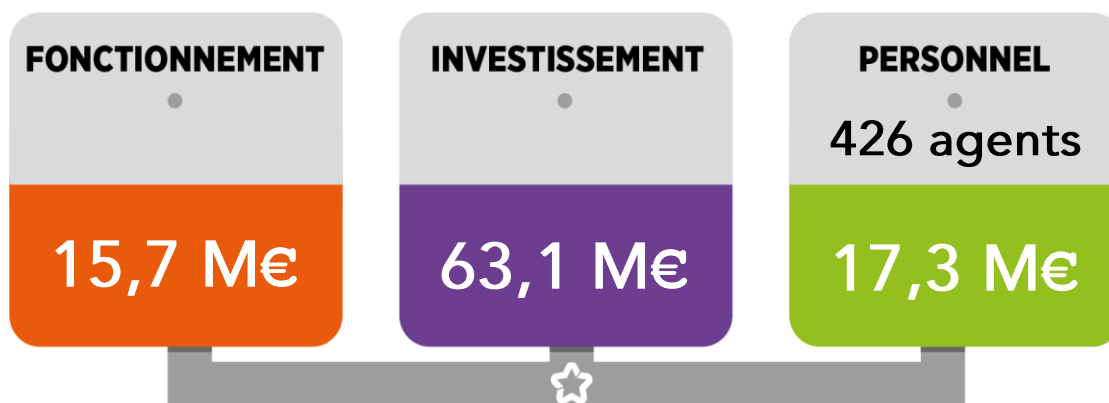
Le budget 2019 comprendra aussi **5M€** de travaux d'enfouissement des lignes à haute tension entre Montpellier Port Marianne et Castelnau-le-Lez.

Les Projets Urbains Partenariaux

Nouveaux outils d'aménagement, ce sont près de 80 Projet Urbains Partenariaux (PUP) qui ont été instaurés ou sont en passe de l'être. Ils généreront en 2019 près de **10,3 M€** d'investissements publics financés par 9.8 M€ de recettes. Ces dépenses d'investissement se répartissent entre les études préalables, les travaux d'infrastructures publiques et les reversements permettant le financement d'équipement dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Métropole (équipements publics de superstructure communaux).



5.1.4 Gestion des espaces publics



La compétence voirie et espace public s'exerce sur près de 2.270 kilomètres de voirie dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Cette compétence a été organisée en 6 pôles territoriaux et une unité réseau structurant en charge de l'exploitation des ex-routes départementales. Elle représente un total de dépenses de **96,1M€** en 2019.

Les routes métropolitaines structurantes

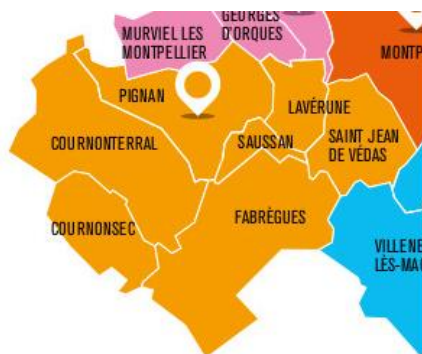
La Métropole poursuit la réalisation des infrastructures routières permettant d'assurer l'aménagement de son territoire pour un montant total de **3M€** : la fin des travaux de la déviation de la route métropolitaine 610 à Castries, les études et travaux de la RD5 à Pignan, la réhabilitation du pont de la RD112 sur la RN113 à Vendargues, l'amélioration de la desserte de l'aréna, le recalibrage de la RD5 à Cournonterral dans la continuité de la déviation de Montbazin, la création d'une piste cyclable le long de la RM17E11 à Montferrier-sur-Lez.



Pôle de Montpellier

La Métropole poursuit ses efforts en termes de maintenance et de renouvellement de son patrimoine : **2M€** affectés au renouvellement des chaussées, **0,9M€** consacrés aux développements des lanternes LED pour un éclairage public plus économe en énergie, **0,8M€** affectés au renouvellement des trottoirs, **0,4M€** consacrés à la sécurisation des abords d'établissements scolaires.

La Métropole poursuit la réalisation du programme d'aménagement lié au projet CAMPUS pour **0,9M€** ainsi qu'aux projets ANRU (**2M€** sur l'avenue de Lodève, **1,5M€** sur la Cité Gély, **1,5M€** sur le quartier Centre, **0,3 M€** sur les quartiers du petit Bard et de la Mosson).



Pôle Plaine Ouest

3,5 M€ de crédits de Paiement sont prévus au budget pour les travaux de voirie, dont l'aménagement d'un giratoire à Pignan et les travaux de la ZAC de la Lauze (barreau de liaison ouest, carrefour avec la RD612) à Saint Jean de Védas.

Pôle Piémonts et Garrigues

6,6 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ce pôle pour réaliser notamment les travaux de sécurisation et liaison douce de l'Avenue de Kalkar à Juvignac, la requalification de la partie basse de l'avenue des Jardins (carrefour giratoire et réseau d'eaux pluviales) à Saint Georges d'Orques.





Pôle Vallée du Lez

5,3 M€ de crédits de paiement sont prévus au budget notamment pour les travaux de la rue de la Ducque à Prades-le-Lez, la voirie du quartier Aube Rouge et Salengro à Castelnaud le Lez, la rue F.Soubeyrand et les abords du Château à Jacou, la rue d'Unterschleissem et le pont Trinquat au Crès.

Pôle Littoral

5 M€ de travaux sont prévus sur ce pôle pour le réaménagement de diverses voiries sur le territoire des communes, notamment la desserte de l'Arena Sud de France à Pérols.



Pôle Cadoule et Bérange

3,5 M€ de crédits de paiements sont prévus pour les travaux de voirie, dont les traverses de Sussargues et de Restinclières, la requalification de la rue de Nîmes et de la place de la mairie à Saint Brès, l'aménagement du carrefour RD610/RD54 à Saint-Geniès-des-Mourgues, la rue des Coustouliès à Baillargues, la réhabilitation de l'ouvrage de la RD112 sur la N113 à Vendargues.

5.1.5 Le Budget 2019 à 360° : l'impact de notre commande publique sur l'emploi



La participation de la Métropole de Montpellier à l'emploi et à l'économie locale se traduit en 2019 par une commande publique qui représente :

- **239 M€** en investissement (dépenses d'équipement),
- **161 M€** en fonctionnement (fournitures, prestations de service).

Soit au total **400 M€** qui sont l'équivalent de près de **4000 emplois directs ou indirects**.¹



La Métropole consacre près de 400 M€ pour la commande publique en 2019, ce qui équivaut à environ 4000 emplois directs et indirects.

¹ Source : Fédération Nationale des Travaux Publics 1M€ investis représentent 10 emplois créés.

5.2 Une métropole qui protège

Soucieuse de la préservation de son environnement, Montpellier Méditerranée Métropole œuvre pour développer une politique responsable en amont comme en aval. Aujourd'hui, la filière de traitement et de recyclage des déchets produits sur son territoire est globale et cohérente.



5.2.1 Eau, assainissement et GEMAPI



L'année 2019 est marquée par le début des travaux d'extension de la station MAERA et par la poursuite des actions en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Le budget de la Métropole investi **39M€** en matière d'assainissement, d'eau potable, de lutte contre les inondations, de défense contre les incendies et des fontaines.

Schéma directeur d'assainissement

Les derniers travaux de finalisation sont prévus pour **0,4 M€** pour la mise en service de l'Intercepteur Est. Ce collecteur de transfert de près de 12 km permet d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.



Travaux d'assainissement dans les communes

13,2 M€ seront consacrés à ces travaux :

- Travaux d'extension de réseaux (**1,5 M€**)
- Castries : rue du Vieux Puits et chemin Pierre Bleu,
- Clapiers : ZAC du Castelet,
- Prades-le-Lez : route de Vendargues, chemin des Oliviers.

Travaux d'assainissement dans les communes

Travaux de renouvellement de réseaux (7M€)

- Castelnaud-Le-Lez: avenue Roger Salengro,
- Clapiers : rue de Viviers, des Chênes Verts,
- Cournonterral : avenue du 8 mai 1945,
- Fabrègues : rue des Horts,
- Grabels : rue Grand Champ,
- Lattes : route de Boirargues,
- Le Crès : avenue Unterschleisshem,
- Celleneuve : allée de Paris, rue de Gignac,
- Murviel : avenue Champ des Moulins,
- St Georges d'Orques : avenue des Jardins.



Nouvelles Autorisations de Programme (AP) créées :

- Station d'Épuration Murviel-les-Montpellier : 1,7M€ dont 1,1M€ en 2019
- Station d'Épuration Saint-Georges-d'Orques : 2,9M€ dont 2,8M€ en 2018

Travaux d'assainissement dans les communes

Travaux sur ouvrages (4,7M€)

- Cournonterral : réhabilitation de l'ancienne file de la station d'épuration intercommunale,
- Murviel : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration,
- St Georges d'Orques : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration.

Travaux à MAERA

La station d'épuration MAERA collecte et traite aujourd'hui les effluents de 19 communes (14 communes sur le territoire de la Métropole de Montpellier et 5 communes extérieures).

Il est prévu en 2019 un budget de 4,9M€ pour l'amélioration du réseau de transfert Palavas, la poursuite des études réglementaires et la consultation des entreprises en vue de l'extension de la station de MAERA, les travaux de renforcement du réseau primaire à MAERA, réaliser des travaux de mises en état suite aux crues du Bassin d'Orage des Aiguerelles.



Nouvelles Autorisations de Programme (AP) créées :

- Extension Station d'Épuration MAERA : 110M€ dont 0,2M€ en 2019
- Renforcement du réseau primaire MAERA : 9,6M€ dont 1,65M€ en 2019



Eau Potable

Le service public de l'Eau Potable est opéré par la Régie des Eaux.

La Métropole porte des études stratégiques ou actions, en lien avec le schéma Directeur d'Eau Potable ou la protection et la préservation des ressources en eau pour **0,5 M€** : DUP et protection des aires d'alimentation de captage, acquisition de terrains en vue de la protection des aires de captage.

Prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques

7,9 M€ sont dédiés à ces actions :

- **3,2M€** en fonctionnement, dont **1,5M€** relèvent du nouveau périmètre GEMAPI

- **4,7M€** en investissement, dont **1,9M€** relèvent du nouveau périmètre GEMAPI

Opérations prévues en 2019 :

Basse vallée de la Mosson à Lattes et Villeneuve lès Maguelone, crues du Coulazou à Fabrègues, Rieumassel à Grabels, Mosson à Juvignac, restauration physique de la Viredonne, création d'un réseau structurant sur le quartier de la Céreirède à Lattes et élaboration de la stratégie de gestion des eaux pluviales pour le futur PLUi.



Défense Extérieure Contre l'Incendie

1,1M€ sont prévus pour la création et le remplacement des poteaux incendie ainsi que les travaux d'extension de réseaux pour la défense incendie. La Métropole verse aussi une contribution au SDIS de **17,1M€**.

Le budget prévoit aussi une enveloppe de **0,5M€** en fonctionnement et **0,2M€** en investissement pour l'entretien des fontaines.

5.2.2 Environnement et gestion des déchets



Montpellier Méditerranée Métropole maintiendra en 2019 une forte implication en matière de protection de l'environnement au travers d'actions répondant toujours mieux aux besoins des habitants. L'année 2019 consacrera plus de **107,8M€** à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers.

L'entretien et la rénovation des déchèteries

Après la rénovation des déchèteries de Baillargues et Lavérune en 2017, les opérations de travaux seront déployées en 2019 sur le reste du parc pour un montant de **2,4M€** de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 7,7M€.

Simultanément **0,1M€** seront consacrés à l'entretien courant et **0,2M€** à l'achat des mobiliers des déchèteries.



Les points d'apport volontaire

Le parc de conteneurs d'apport volontaires continuera à être densifié afin de faciliter le tri du verre, et la Métropole poursuivra avec les communes l'implantation de conteneurs enterrés dans le but d'améliorer la qualité des espaces publics de centre-ville. Un budget de **0,9M€** en fonctionnement et **0,3 M€** en investissement sera consacré au développement de ces collectes de proximité.

La collecte des déchets

La Régie de collecte, dans le cadre de son programme de renouvellement de matériels roulants et conformément aux engagements de la Métropole en matière de lutte contre le réchauffement climatique, se dotera de nouveaux véhicules de collecte pour un montant de **0,9M€**. Elle prévoit aussi l'acquisition de nouveaux conteneurs pour **0,8M€**. Le contrat de la prestation collecte s'élève à **22M€** en fonctionnement.



Le traitement des déchets

L'année 2019 verra la fin des travaux d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau biogaz pour l'usine de méthanisation pour **1,3 M€** et le démarrage des travaux d'extension et de rénovation du centre de tri Demeter pour **6,5M€**, dans le cadre du mandat de 19M€ confié à la SA3M.

La fermeture du casier de Castries nécessite en outre de prévoir une enveloppe supplémentaire de fonctionnement de **3M€** en 2019 pour organiser le traitement des déchets en dehors du territoire de la Métropole.

Territoire économe en ressources

Près de **0,6M€** sont investis dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation : programme local de prévention des déchets de la Métropole, extension des consignes de tri des plastiques, actions de sensibilisation auprès des usagers, développement du compostage et définition de la stratégie en matière de collecte des bio-déchets.

Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Dernière phase usine de méthanisation : **1,9M€** dont **1,3M€** en 2019

5.2.3 Le Budget 2019 à 360° : le développement durable au cœur de nos politiques publiques



L'environnement est comme nous l'avons vu le premier poste du budget. L'enjeu de développement durable est dans l'ADN de notre intercommunalité et il est ainsi présent dans la majorité de ses actions.



Le développement durable au cœur de notre politique d'urbanisme et d'habitat :

- Révisions du Plan de Déplacements Urbains et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour **0,3 M€** afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Métropole,
- Poursuite du programme « EcoCité-Ville de demain » pour **0,5M€** relatifs aux opérations de rénovation énergétique de plus de 800 logements dans les copropriétés privées,
- Soutien à la réalisation de travaux dans les logements anciens dégradés : aides pour **1,1M€** afin notamment d'améliorer la performance énergétique de ces logements,
- Nouveau Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Mosson et Cévennes : **1,1M€** mobilisés pour les différents dispositifs opérationnels d'accompagnement des copropriétés POPAC et OPAH Copropriétés Dégradées.

Le développement durable au cœur de notre politique d'agroécologie :

- Reconquête des friches agricoles dans le cadre de la Politique Agroécologie et Alimentaire avec le soutien au démarrage de deux Associations Foncières Agricoles Autorisées et le projet d'installation en agroécologie sur le domaine de la Condamine pour **0,4M€**,
- Accueil des 179 municipalités signataires du pacte de Milan pour le 5ème sommet sur la politique alimentaire et l'agroécologie,

- Sensibilisation des plus jeunes publics aux sciences de la vie et aux enjeux environnementaux au sein de l'Ecolothèque à Saint Jean de Vedas, pour un budget global de **2,3M€**.



Le développement durable au cœur de notre politique de mobilité :

- Mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire afin de limiter la circulation des véhicules les plus polluants et d'améliorer la qualité de l'air,
- Lancement du dispositif « dernier kilomètre » pour favoriser les livraisons à faible émission de marchandises en centre-ville, grâce notamment à des véhicules électriques,
- Extension de la ligne 1 de tramway (**42M€** dont Crédits de paiement de 4,6M€) pour relier la nouvelle gare Sud de France,
- Démarrage des travaux de la 5ème ligne de tramway (**418M€** dont crédits de paiement de 3,1M€) pour favoriser la mobilité durable ; le tracé non définitif à ce jour de cette nouvelle ligne ne passera pas par le parc Montcalm : engagement tenu !
- Lancement d'une réflexion sur l'extension de l'aire piétonne sur le secteur sud Comédie à Montpellier, avec **0,1M€** prévus pour la piétonisation de la rue de Verdun.

Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des réseaux énergétiques:

- Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoriales (**0,3 M€**), en lien avec de nombreuses thématiques transversales, face aux enjeux de transition écologique,
- Cap sur les énergies renouvelables avec un projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine Poséïdon à Cournonterral (**0,3M€**),
- Réalisation de la médiathèque Aimé Césaire de Castelnau-le-Lez (**5M€**), premier équipement métropolitain à énergie positive et 100% autonome en énergie,

- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans l'objectif d'un bâtiment à 100% énergie positive (études de **0,5M€**),
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments administratifs de la Métropole pour **0,4M€**
- Subvention de **0,3M€** à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui dispense des conseils en économies d'eau, d'énergie et de travaux de rénovation à destination des particuliers et des professionnels,
- Rénovation de l'éclairage public avec **0,9M€** consacrés au développement des lanternes LED pour un éclairage public plus économe en énergie,
- Poursuite du renouvellement de ses matériels roulants par l'achat de 16 bus urbains au Gaz naturel de Ville pour près de **6M€** ainsi que de véhicules de collecte des ordures ménagères fonctionnant au GNV pour **0,9M€**, conformément à ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique.



Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des déchets:

- Modernisation et extension du centre de tri des déchets recyclables secs DEMETER avec **6,5M€** de crédits de paiement affectés en 2019,
- Travaux d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau de biogaz de l'usine de méthanisation AMETYST pour **1,3M€** ;

La production énergétique issues des déchets de l'usine de méthanisation a permis d'assurer en 2018 le chauffage de l'ensemble de la ZAC des Grisettes et de la nouvelle clinique Saint-Roch (11000 Mwh). Une étude sur une nouvelle filière de traitement impliquant les Combustibles Solides de Récupération (CSR) est prévue, afin de valoriser ce potentiel énergétique supplémentaire de 218 000 kWh.

- Poursuite des travaux de modernisation des déchetteries pour **2,4M€** et implantation de conteneurs enterrés pour **0,3M€** dans le but d'améliorer la qualité des espaces publics de centre-ville,
- Actions de sensibilisation, de prévention et de tri des déchets auprès des usagers et professionnels pour **0,6M€**.

Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des eaux usées:

- Travaux d'amélioration de **4,9M€** des rendements du système MAERA dans le cadre d'un programme pluriannuel de 110M€ ; ce programme de modernisation vise à adapter la capacité de traitement de MAERA aux nouvelles exigences induites par la nécessité de protéger le milieu naturel et par l'augmentation de la population des communes reliées progressivement à la station. La station d'épuration MAERA sera transformée en une station à énergie positive, dotée des moyens d'une station "zéro nuisance" et autosuffisante.



5.3 Une métropole qui fédère

En 2019 Montpellier Méditerranée Métropole poursuit son action offensive au service de toutes les communes afin de fédérer autour de l'action sociale, des sports et de la culture.



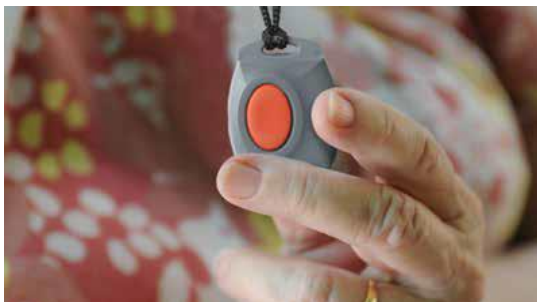
5.3.1 L'action sociale



L'action sociale comprend à la fois le Fonds d'Aide aux Jeunes, la politique de la ville, la téléalarme. C'est à ce chapitre qu'est mentionné le cimetière intercommunal. L'ensemble représente un montant de **3,8M€** en 2019.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ)

Nouvelle compétence transférée du Département depuis 2018, le FAJ3M vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité par le biais d'aides individuelles et d'actions collectives. Pour 2019, il s'élève à **0,4 M€**.



La téléalarme

Ce système d'assistance d'urgence équipe 1500 habitants de la Métropole. Il traduit bien la politique de solidarité mise en œuvre par la Métropole, puisqu'il permet à des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, de rester à leur domicile dans des conditions de sécurité optimales. Suite à une forte demande des usagers 2019 verra la mise en place du prélèvement concernant cette prestation.

La politique de la ville

Le budget 2019 s'élève à **0,5M€** : soutien des conseils citoyens, évaluation du contrat de ville, accompagnement d'associations et observation des territoires.





Le cimetière métropolitain

Ce cimetière de 11 000 places en caveau, situé dans le prolongement du cimetière communal Saint-Etienne sur le site de Grammont à Montpellier doit permettre de répondre aux besoins des 31 communes du territoire métropolitain dont les capacités d'accueil arrivent à saturation et d'offrir à la population métropolitaine des espaces et services funéraires adaptés.

Le coût global du projet est de 37M€ HT, dont **2,2 M€** inscrits au Budget Primitif 2019.

5.3.2 Les sports



En 2019 la Métropole de Montpellier confirme son statut de « Capitale Sportive » avec la présence d'équipements structurants appréciés des publics et répartis sur tout le territoire métropolitain, la présence de clubs de haut niveau dans l'élite du sport français, de manifestations d'envergure nationale et internationale contribuant au développement du sport pour tous pour un montant global de **45,2M€**.

Les piscines

Suite à son ouverture en septembre 2018, la piscine « Héraclès » de Saint-Brès mobilisera **0,4M€** pour la fin des travaux.

0,5M€ sont prévus pour les études de faisabilité techniques et opérationnelles pour la réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson à Montpellier.

Le réseau de 14 piscines représente un fonctionnement de **2,2M€** dont **1,1M€** pour la Piscine Olympique d'Antigone.

0,7M€ sont dédiés au traitement de l'eau.



Stades et palais des sports

Stade de la Mosson : **0,3M€** sont programmés pour l'entretien du stade, dont la mise en conformité du bâtiment en vue de l'organisation de la Coupe du Monde féminine. Complexe sportif Yves du Manoir : **0,3M€** sont prévus notamment pour la réfection de la pelouse et des travaux de rénovation.

Le budget de fonctionnement de ces équipements sportifs s'élève à **1,1M€**.

10M€ sont prévus pour le financement du Stade Louis Nicollin. Il est nécessaire de prévoir l'avenir du terrain de football du Montpellier Hérault Sport Club. C'est le sens de cette inscription qui montre l'engagement de la Métropole pour le sport de haut niveau.

Accessibilité

Montpellier Méditerranée Métropole est concernée par l'obligation légale de mise aux normes accessibilité sur plusieurs de ses établissements sportifs et a planifié les chantiers sur plusieurs années. En 2019, le Palais des Sports René Bournol et le complexe sportif Yves-du-Manoir seront concernés par des travaux d'un montant total de **2,3 M€**, dont 2M€ dédiés à la réhabilitation de l'accueil du Palais des Sports.



Le développement du sport

La Métropole poursuivra son action en faveur des clubs de haut niveau et son soutien aux manifestations sportives pour un montant de **9M€** de subventions qui font de notre institution un partenaire majeur de : l'Open Sud de France de tennis, le tournoi International de Tennis Féminin, le Festival International des Sports Extrêmes, le Festikite, le Trophée Taurin Montpellier 3M, les Beach Masters, les Masters de Tambourin...

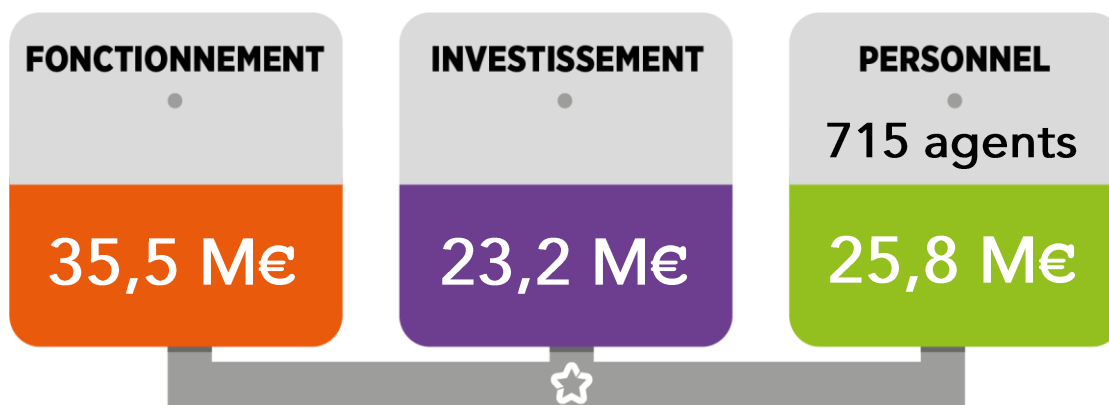
La Coupe du Monde de Football Féminine FIFA 2019

Opération phare de l'année 2019, la Coupe du Monde de Football Féminin aura lieu dans 9 villes de France dont Montpellier du 07 juin au 07 juillet 2019.

Montpellier Méditerranée Métropole accueillera 4 matchs et un huitième de finale pour un budget de fonctionnement de **0,2M€**.



5.3.3 La culture



Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra le développement d'une politique culturelle ambitieuse et dynamique pour un montant global de **84,5M€**.

Cette politique s'appuie notamment sur un maillage culturel du territoire performant, des équipements de qualité et entretenus, et des structures associatives de niveau national et international.

Un nouveau Conservatoire à rayonnement régional

Le nouveau CRR verra le jour à l'horizon 2020 sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. Suite aux travaux de destruction en 2018, le démarrage des travaux de construction est prévu début 2019 pour un montant de **12M€** (inclus dans l'Autorisation de Programme de 37,6M€).

En parallèle la création et le développement d'un réseau des écoles de musique municipales associées au CRR est mis en œuvre. 11 communes ont intégré ce réseau en signant cette charte de l'enseignement musical.



Une offre culturelle pour la jeunesse

Poursuite du projet pédagogique DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), initié par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Ce projet se donne pour objectif d'accompagner une centaine d'enfants, vivant dans des quartiers « Politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux d'enseignement musical, vers la pratique instrumentale.

Le réseau de lecture publique

Après l'intégration des médiathèques Jules Verne de St Jean-de-Védas et Aimé Césaire de Castelnau-le-Lez, ce réseau de 15 médiathèques traduit la politique forte en matière de lecture publique de la Métropole, pour un budget annuel de fonctionnement de **2,4M€**.

2019 verra l'intégration des services de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola pour un montant de **1,1M€**.



Des manifestations d'envergure

La Métropole continuera à soutenir les festivals à rayonnement national et internationale, en accentuant sa politique de décentralisation des manifestations culturelles dans les communes de son territoire : Montpellier Danse, La Comédie du Livre, festival Cinémed, l'Agora des Savoirs, « La Métropole fait son cinéma », « La Métropole fait son cirque » ... Le budget global alloué aux subventions aux associations s'élève à **19,6M€**.

La création d'un centre d'art contemporain

Le futur centre d'Art Contemporain sera à la fois un lieu d'expositions temporaires, espace muséal et centre de recherche et d'enseignement. Les travaux de réaménagement de l'Hôtel Montcalm, sous mandat de réalisation SA3M, s'élèveront à **3,8M€** en 2019, pour une ouverture de l'établissement prévue en juin 2019.

La Métropole versera en outre une subvention de fonctionnement au MOCO de **3,2M€**, comprenant 1,6M€ versés auparavant à l'ESBAMA.





muséefabre.montpellier2m.fr

Le Musée Fabre

Le musée Fabre poursuivra sa politique ambitieuse d'expositions temporaires et l'organisation de conférences données par d'éminents spécialistes pour le grand public. **7M€** sont prévus en fonctionnement (frais de personnel inclus) et **1,1M€** en investissement, notamment pour l'enrichissement des collections.

L'Orchestre Opéra National

Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra son soutien à cette structure, seule institution de ce type dotée du label national sur l'arc méditerranéen, au travers d'une contribution financière d'un montant de **13,4 M€**.

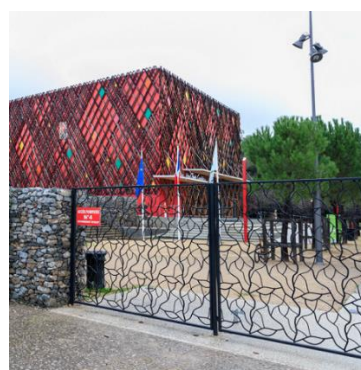


Une Métropole capitale de la danse contemporaine

Au sein de l'Agora, cité internationale de la Danse et lieu unique en France, Montpellier Danse continue de porter son festival international et sa saison culturelle. La Métropole en reste le premier financeur avec une subvention de **1,5M€** en 2019. Elle renouvelle son soutien au Centre Chorégraphique National de Montpellier dont les créations font l'objet de représentations dans des festivals d'envergure nationale et internationale.

Le Domaine d'Ô

Depuis le transfert en 2018 de la partie nord du Domaine d'Ô, Montpellier Méditerranée Métropole réaffirme son ambition dans le domaine du soutien à la création et au spectacle vivant sous toutes ses formes et à destination de tous les publics. La contribution au Domaine d'Ô s'établira à **3,1M€** en 2019.



5.3.4 Le Budget 2019 à 360° : la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens



Dès sa création, la Métropole a choisi de gérer avec rigueur ses finances. Chaque euro budgété doit être un euro qui compte. Ceci nous permet de **préserver le service rendu à l'utilisateur tout en intégrant le respect du contrat financier** signé avec l'Etat.

Ce choix nous a permis de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens :

- **Nos taux de fiscalité sont inchangés** pour la 6^{ème} année consécutive,
- **Le bouclier social est préservé** : les abattements pratiqués entraînent des allègements importants pour les foyers les plus modestes dans un objectif de solidarité,
- **La baisse des tarifs de l'énergie est confirmée**: depuis la création de la Régie des Eaux en 2016, le tarif de l'eau potable a baissé de -10% pour les communes concernées,
- **La tarification sociale est maintenue**, notamment **en matière de transports** (voyage de tram à un euro, baisse de l'abonnement 16/25 ans de 50€ sur une année) **et de services à la population** (tarifs d'abonnement attractifs pour tout le réseau des médiathèques),
- **Notre effort important en matière de logement social est confirmé**

0%
**D'AUGMENTATION
DES TAUX D'IMPOSITION
2019**

**MONTPELLIER
EN ACTIONS!**

**"6^{ème} ANNÉE CONSÉCUTIVE
QUE NOUS PROTÉGEONS
VOTRE POUVOIR D'ACHAT!"**

Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

ENGAGEMENT TENU

Montpellier
Méditerranée
métropole

CONCLUSION

Le **Budget Primitif 2019** qui est proposé est un **acte démocratique fort** : il respecte la parole donnée et accroît la transparence financière.

C'est aussi un budget qui porte une **dynamique solidaire et durable** au service du territoire et de chacun de nos concitoyens.

Avec **239M€ de dépenses d'équipement**, une **gestion rigoureuse** de nos dépenses de fonctionnement et des **taux de fiscalité inchangés**, nous proposons une équation vertueuse pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Ce Budget Primitif 2019 est un acte politique. De bonne politique.

ANNEXES

1. **Annexe 1 : Les tableaux d'équilibre 2019 du budget principal et des budgets annexes**

Equilibre du BP 2019 Métropole - Budget Principal		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	392 407 577,00	465 113 115,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	39 608 237,00	9 000 000,00
Virement à la section d'investissement	42 097 301,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	474 113 115,00	474 113 115,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		42 097 301,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	15 100 000,00	45 708 237,00
MOUVEMENTS REELS	256 067 100,00	94 304 977,00
EMPRUNT		89 056 585,00
TOTAL INVESTISSEMENT	271 167 100,00	271 167 100,00
TOTAL	745 280 215,00	745 280 215,00

Equilibre du BP 2019 Métropole - Budget Transports		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	78 796 920,00	108 236 000,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	30 000 000,00	6 200 000,00
Virement à la section d'investissement	5 639 080,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	114 436 000,00	114 436 000,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		5 639 080,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	11 101 600,00	34 901 600,00
MOUVEMENTS REELS	112 212 772,00	53 500 000,00
EMPRUNT		29 273 692,00
TOTAL INVESTISSEMENT	123 314 372,00	123 314 372,00
TOTAL	237 750 372,00	237 750 372,00

Equilibre du BP 2019 Métropole - Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	10 409 581,00	25 269 530,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	9 116 000,00	3 000 000,00
Virement à la section d'investissement	8 743 949,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 269 530,00	28 269 530,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		8 743 949,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	3 000 000,00	9 116 000,00
MOUVEMENTS REELS	24 722 000,00	2 620 400,00
EMPRUNT		7 241 651,00
TOTAL INVESTISSEMENT	27 722 000,00	27 722 000,00
TOTAL	55 991 530,00	55 991 530,00

Equilibre du BP 2019 Métropole - Budget Assainissement non-collectif

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	53 350,00	56 250,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	3 000,00	100,00
Virement à la section d'investissement	-	
TOTAL FONCTIONNEMENT	56 350,00	56 350,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		-
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	100,00	3 000,00
MOUVEMENTS REELS	32 900,00	30 000,00
EMPRUNT		-
TOTAL INVESTISSEMENT	33 000,00	33 000,00
TOTAL	89 350,00	89 350,00

Equilibre du BP 2019 Métropole - Budget Parking

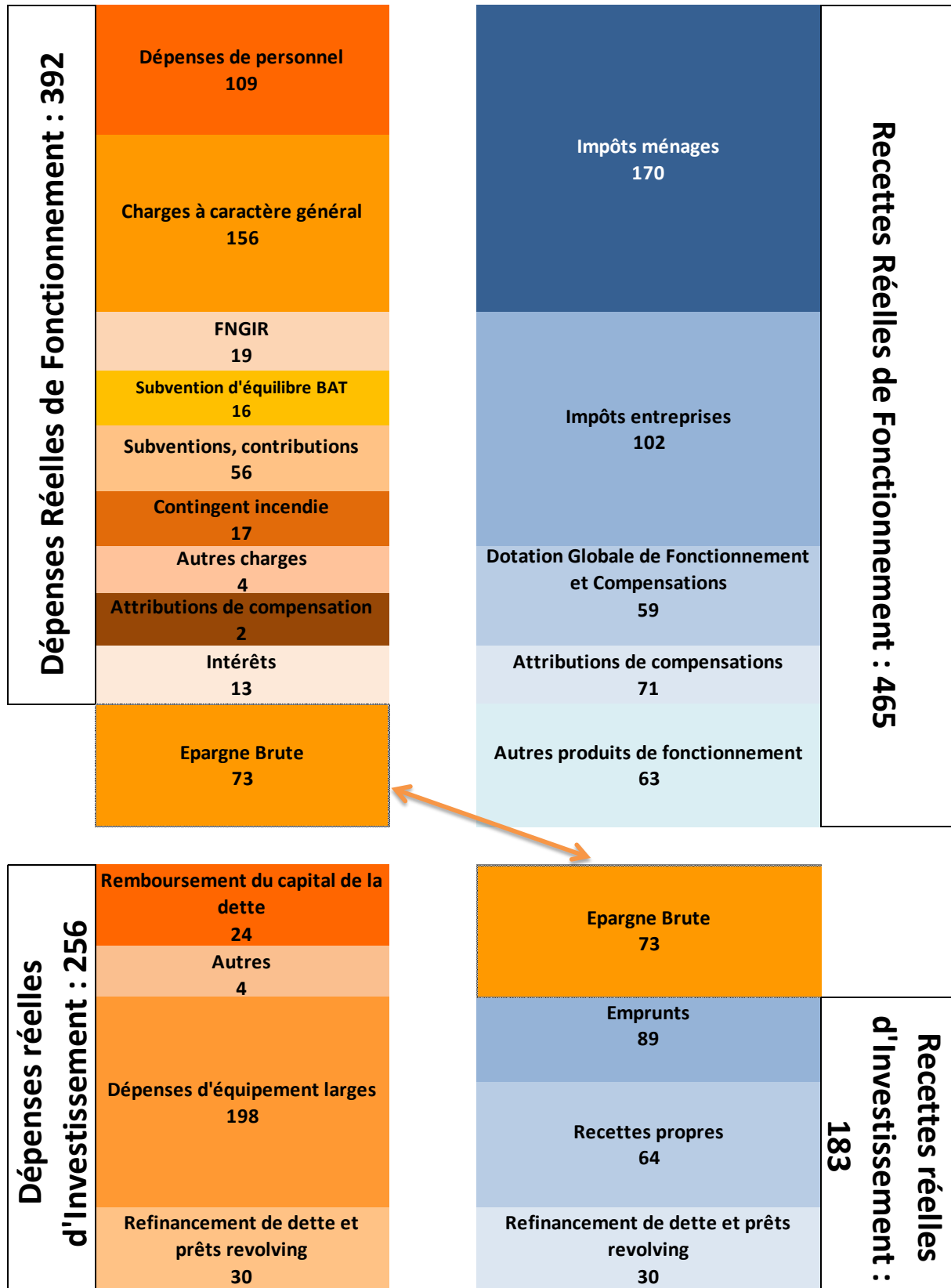
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	598 265,00	781 000,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		
Virement à la section d'investissement	182 735,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	781 000,00	781 000,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		182 735,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		
MOUVEMENTS REELS	182 735,00	
EMPRUNT		-
TOTAL INVESTISSEMENT	182 735,00	182 735,00
TOTAL	963 735,00	963 735,00

Equilibre du BP 2019 Métropole - Budget Eau potable

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	1 482 050,00	1 482 050,00
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		
Virement à la section d'investissement	-	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 482 050,00	1 482 050,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		-
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		
MOUVEMENTS REELS	529 520,00	131 800,00
EMPRUNT		397 720,00
TOTAL INVESTISSEMENT	529 520,00	529 520,00
TOTAL	2 011 570,00	2 011 570,00

2. Annexe 2 : Les grandes masses du budget principal, en fonctionnement et investissement, et la chaîne de l'épargne

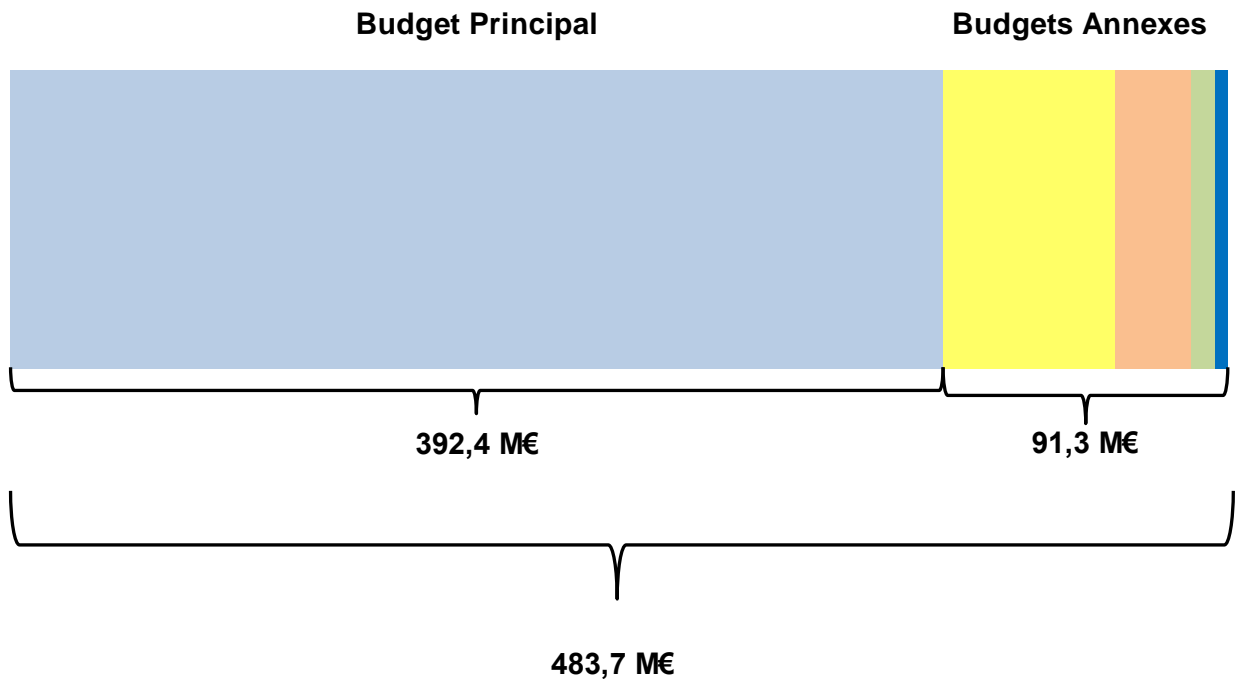
Les grandes masses du Budget Primitif, du budget principal 2019 en millions d'euros



3. Annexe 3 : La répartition des dépenses réelles de fonctionnement consolidées 2019 par budget

Budget consolidé:

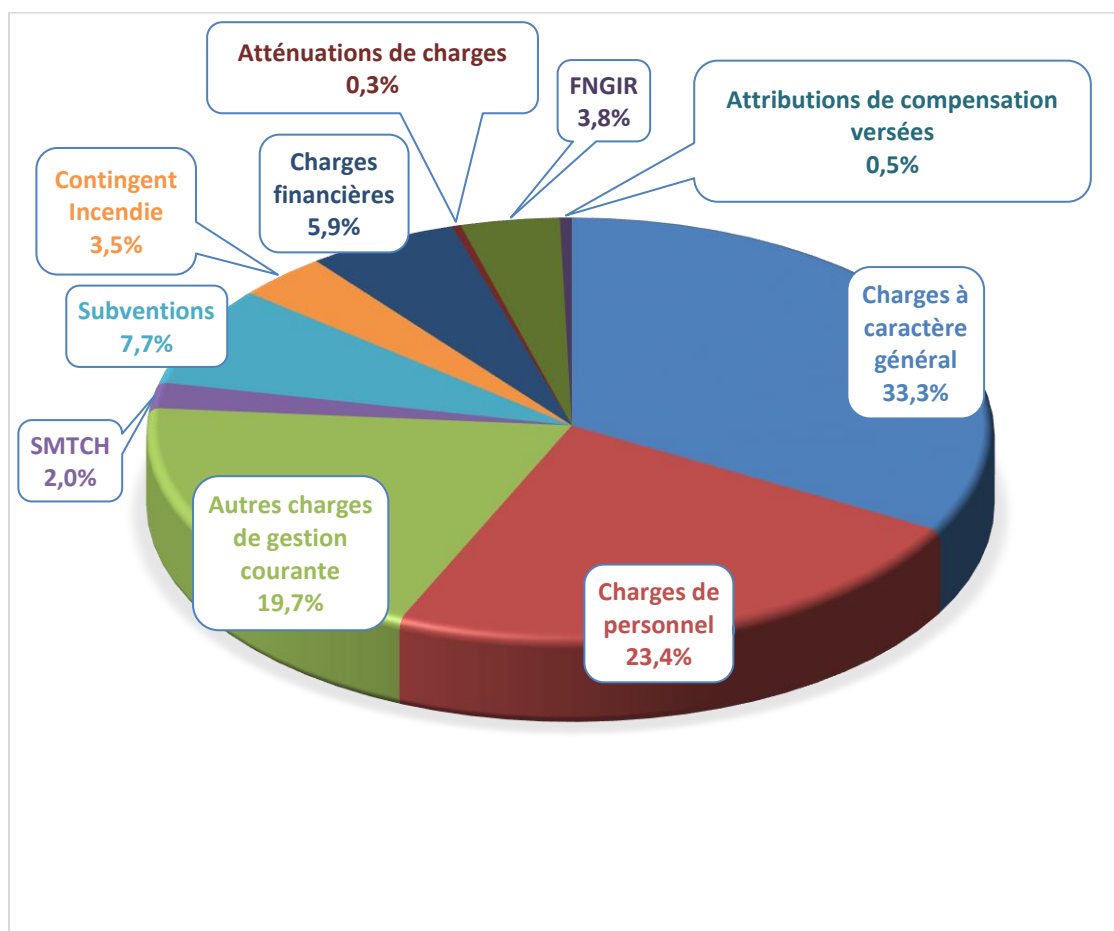
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2019



- Budget principal : 81,1 %
- Budget annexe transport: 16,3%
- Budgets annexes assainissement et Spanc: 2,2 %
- Budget annexe eau potable: 0,3 %
- Budget annexe parking de l'hôtel de ville : 0,1 %

Ce tableau présente les dépenses réelles de fonctionnement de chacun des budgets non retraité des doubles comptes

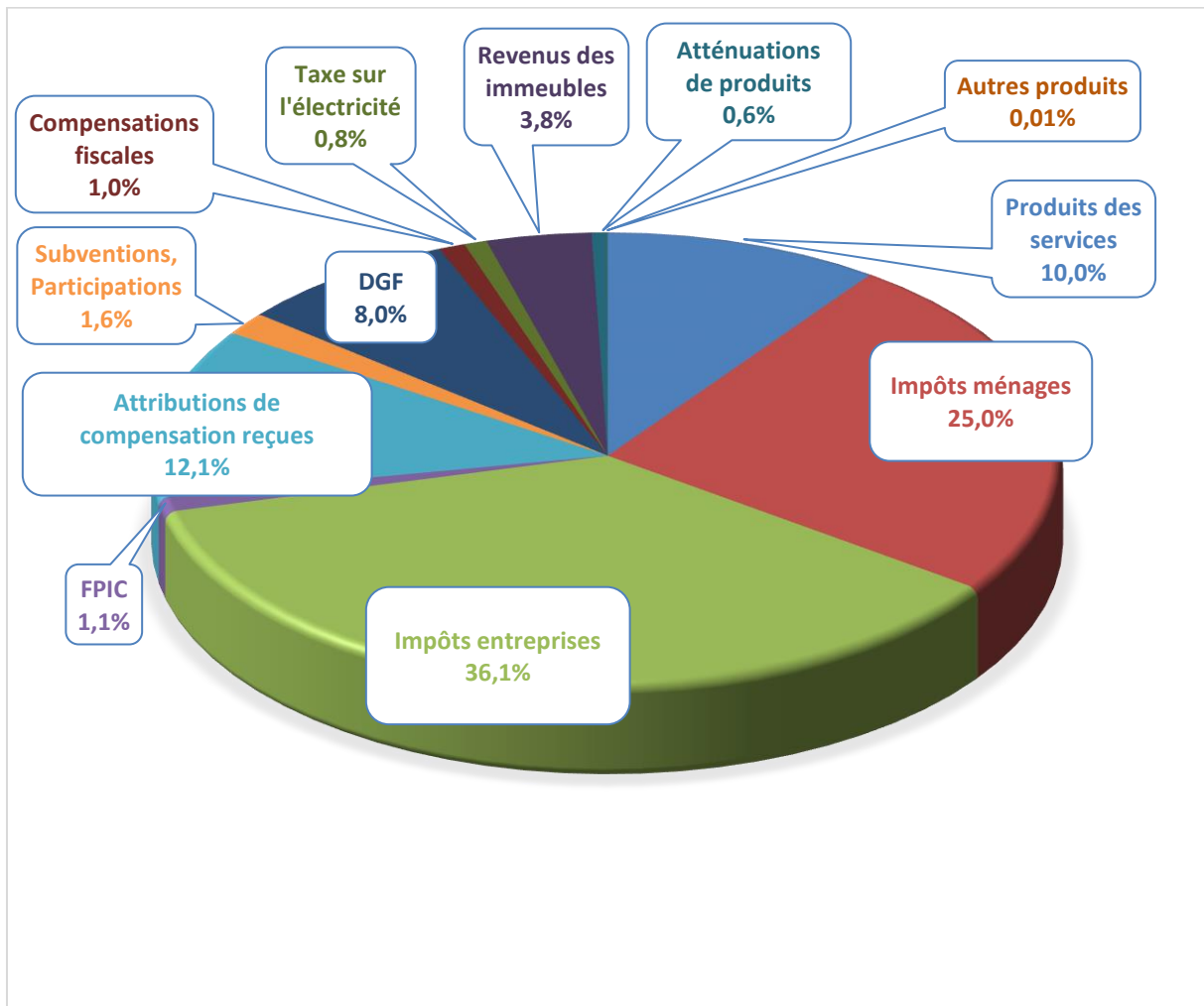
4. Annexe 4 : La répartition par nature des dépenses réelles de fonctionnement 2019 du budget consolidé (retraité des doubles comptes)



5. Annexe 5 : Détail des dépenses de personnel du budget consolidé

BP 2018 – Budget Principal	105 M€
Evolutions démographiques et règlementaires	0.5 M€
Mutualisation DF (recettes en contrepartie)	0.7 M€
Mutualisation DAJCP (recettes en contrepartie)	0.6 M€
Mutualisation DOEE DCGE (recettes en contrepartie)	0.4 M€
Autres mutualisations (recettes en contrepartie)	1.3 M€
Total des mutualisations (recettes en contrepartie)	3 M€
Réorganisation et renforts des services pour assurer un niveau de service homogène et nouveaux équipements	0.3 M€
Glissement Vieillesse Technicité et réforme RI	0.2 M€
Total des décisions propres à la Métropole	0.5 M€
Total des crédits supplémentaires	4 M€
Pour mémoire total des recettes supplémentaires	3 M€
BP 2019 – Budget Principal	109 M€

6. Annexe 6 : La structure des recettes de fonctionnement 2019 du budget consolidé



7. Annexe 7 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement

LIBELLE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL	AP AU BP 2019	CP 2019 AU BP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Aménagement Cadoule et Bérange 2016	2 625 362	820 450	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Littoral 2016	3 337 650	765 000							
Aménagement Montpellier 2016	17 007 381	4 670 000	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Piémonts et Garrigues 2016	2 031 915	905 607	0						
Aménagement Plaine Ouest 2016	1 554 607	468 744	0						
Aménagement Vallée du Lez 2016	3 147 185	709 856	0						
ACCESSIBILITE CULTURE	7 349 718	567 000	243 000	0	0	0	0	0	0
MOCO	22 500 000	3 750 000	2 045 862	0	0	0	0	0	0
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	37 562 000	11 989 600	8 327 997	10 863 400	0	0	0	0	0
RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 628 945	140 000	200 000	410 000	0	0	0	0	0
INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 200 000	1 120 000	480 000	0	0	0	0	0	0
MEDIATHEQUE CASTELNAU	5 630 000	0	0	0	0	0	0	0	0
FABREGUES protection Coulazou	4 915 000	63 000	27 000	0	0	0	0	0	0
GRABELS protection Rieumassel	3 600 000	77 000	33 000	0	0	0	0	0	0
Lattes protection basse vallée Mosson	3 591 000	87 500	37 500	0	0	0	0	0	0
Schéma hydraulique Verdanson pont via do	3 600 000	56 000	24 000	0	0	0	0	0	0
Schéma hydraulique Verdanson bassin Vals	3 510 000	42 000	18 000	0	0	0	0	0	0
CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS	11 803 080	1 186 410	0	0	0	0	0	0	0
PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	3 590 000	1 298 500	0	0	0	0	0	0	0
Vélo Station Gare Saint-Roch	840 000	252 000	538 000	0	0	0	0	0	0
Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000	2 345 000	3 127 000	0	0	0	0	0	0
Extension renov centre tri DEMETER	20 175 396	6 470 100	11 552 296	0	0	0	0	0	0
Cité intelligente	7 110 000	1 050 000	450 000	0	0	0	0	0	0
Extension du SDAN	3 333 333	807 918	346 250	0	0	0	0	0	0
CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298	402 000	0	0	0	0	0	0	0
CPER/ESRI LOGEMENT ETUDIANT	2 554 043	367 710	713 371	0	0	0	0	0	0
Aides à la pierre sur fonds propres	16 800 000	2 100 000	0	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102	946 000	1 700 000	0	0	0	0	0	0
ROUTE DE LA MER	28 891 327	350 000	620 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Acquisitions foncières	32 552 568	8 005 210	3 430 805	0	0	0	0	0	0
Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000	2 172 946	8 534 270	11 899 481	767 926	0	0	0	0
Création d'un Centre technique métropoli pour le pôle plaine Ouest	2 700 000	455 000	195 000	0	0	0	0	0	0
Aménagement av Nîmes à St-Bres	1 620 000	462 000	360 000	575 000	118 000	0	0	0	0
Mise à niveau parc véhicules DAT	2 000 000	720 659	308 855	0	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2 AU DROIT DE LA ZAC DES CHATAIGNIERS	1 700 000	35 000	65 000	800 000	800 000	0	0	0	0
HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	6 900 000	1 400 000	2 200 000	500 000	500 000	500 000	600 000	1 200 000	0
JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000	371 000	550 000	300 000	300 000	200 000	200 000	359 000	0
ENFOUISSEMENT LIGNES HT	9 918 419	4 959 210	4 959 209	0	0	0	0	0	0
DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	1 888 517	1 321 962	566 555	0	0	0	0	0	0
Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	1 050 000	35 000	515 000	500 000	0	0	0	0	0

LIBELLE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL	AP AU BP 2019	CP 2019 AU BP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	1 255 000	38 500	616 500	600 000	0	0	0	0	0
TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000	154 000	600 000	740 000	806 000	0	0	0	0
TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000	105 000	536 667	536 667	581 666	0	0	0	0
Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 000 000	175 000	325 000	0	0	0	0	0	0
Travaux sûreté siège Métropole	300 000	71 400	30 600	0	0	0	0	0	0
Environnement Montpellier 2016	4 827 353	1 790 000	0	0	0	0	0	0	0
Environnement Vallée du Lez 2016	13 416	0							
SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	4 812 903	2 300 000	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000	490 000	210 000	0	0	0	0	0	0
Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	14 000 000	350 000	150 000	0	0	0	0	0	0
PISCINE HERACLES	11 763 741	350 000	0	0	0	0	0	0	0
GARE SAINT ROCH	6 645 100	0	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Cadoule et Bérange 2016	11 472 262	2 729 000	0						
Voirie Littoral 2016	13 776 697	3 416 892	0						
Voirie Montpellier 16	75 447 211	20 850 000	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Piémonts et Garrigues 2016	14 616 956	5 712 709	0						
Voirie Plaine Ouest 16	12 382 165	3 015 500	0						
Voirie Vallée du Lez	14 430 914	4 585 439	0						
Somme :	648 422 564	109 878 822	54 636 736	29 724 548	5 873 592	2 700 000	2 800 000	3 559 000	2 000 000

LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	AP AU BP 2019	CP 2019 AU BP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	41 958 779	4 586 708	17 382 762	10 943 049	6 371 260	2 675 000	0	0	0
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	1 650 000	500 000	1 150 000	0	0	0	0	0	0
ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	22 582 000	10 742 000	2 880 000	3 520 000	2 240 000	2 240 000	960 000	0	0
LIGNE 5 DE TRAMWAY	418 092 281	3 122 281	11 000 000	23 000 000	62 000 000	108 000 000	109 800 000	53 200 000	32 500 000
Somme :	484 283 060	18 950 989	32 412 762	37 463 049	70 611 260	112 915 000	110 760 000	53 200 000	32 500 000

LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	AP AU BP 2019	CP 2019 AU BP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
STEP MURVIEL	1 732 100	1 100 000	460 000	172 100	0	0	0		
STEP SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	2 902 800	2 800 000	102 800	0	0	0	0		
EXTENSION STEP MAERA	110 364 500	200 000	19 430 000	30 610 000	33 400 000	15 000 000	11 724 500		
RES PRIM MAERA PR ARTIS ET ETUDE	4 280 000	100 000	1 070 000	2 150 000	960 000	0	0		
RES PRIM MAERA CHOLET MAS STPIERRE	3 179 400	1 500 000	1 470 000	209 400	0	0	0		
RES PRIM MAERA DO VERDANSON	2 120 500	50 000	1 653 800	416 700	0	0	0		
RESEAUX INTERCEP EST AMONT & POMPIGNANE	26 400 891	200 000	0	0	0	0	0		
STEP SUSS-ST GENIES & COURNONTERRAL	12 084 992	0							
Somme :	163 065 183	5 950 000	24 186 600	33 558 200	34 360 000	15 000 000	11 724 500	0	0

8. Annexe 8 : Aménagements cyclables réalisés entre 2014 et 2018

Aménagements cyclables réalisés entre 2014 et 2018				
VOIES	TYPE D'AMENAGEMENT	LINEAIRE (m)	ANNEE	COMMUNE
ZAC des Grisettes	Zone 30 en cours	500	2014	Montpellier
Paul Rimbaud (rue)	Piste cyclable à double sens	400	2015	Montpellier
Pont Trinquat (avenue du)	Piste cyclable à double sens	350	2016	Montpellier
Acconiers (rue des), Pont de la République	Piste cyclable à double sens (en cours de finalisation)	300	2016	Montpellier
Saint Cléophas (rue)	Piste et bande cyclables monodirectionnelles	150	2017	Montpellier
Méhul (rue E.) Onslow (rue G.)	Piste cyclable à double sens	360	2017	Montpellier
Pr Léon Vallois (rue du)	Piste cyclable mise à double sens	450	2017	Montpellier
Germaine Tillion (avenue)	Piste cyclable à double sens	120	2017	Montpellier
Croix Verte (rue de la)	Bande cyclable monodirectionnelle	750	2017	Montpellier
Quartier Saint Martin (Rues des campanules, Tulipes, Fenouils,)	Zone 30	1 000	2017	Montpellier
Blottière, Franque, Foch (rues)	Zone de rencontre	250	2017	Montpellier
ZAC Pierres Vives	Zone 30	1 400	2017	Montpellier
Caducée, Rue du	Bandes cyclables	250	2018	Montpellier
Galéra, Rue de la	Bande cyclable monodirectionnelle	400	2018	Montpellier
Lauragais, avenue du	Bande cyclable monodirectionnelle	200	2018	Montpellier
Méricourt (avenue T. de)	Piste cyclable à double sens	250	2018	Montpellier
Fontaine de la Banquière (rue) : accès PEM Montpellier Sud de France	Piste cyclable à double sens	1 700	2018	Montpellier
Nina Simone (avenue)	Piste cyclable à double sens et bande cyclable provisoire	1 070	2018	Montpellier

Petit Bard (parc du)	Voie verte	350	2018	Montpellier
Moularès (Chemin de) (section Comte de Melgueil- Faulquier)	Bande cyclable monodirectionnelle	150	2018	Montpellier
Christophe Colomb (place)	Bande cyclable monodirectionnelle en giratoire	250	2018	Montpellier
Quartier des Saints	Zone de rencontre	1 400	2018	Montpellier
Grammont	Zone 30	3 700	2018	Montpellier
Boussinesq (rue de)	Mise à sens unique, voie 30 km/h et double sens cyclable	220	2018	Montpellier
Voie verte/PC Pierre Causse - traitement discontinuité	Voie verte	80	2018	Montpellier
M610 - Contournement de Castries	Bandes cyclables monodirectionnelles	4 000	2018	Castries
Route de Montferrier (RM127E3)	Piste cyclable à double sens (finalisée en décembre 2018)	1970	2018	Grabels
TOTAL (m)		22 020		

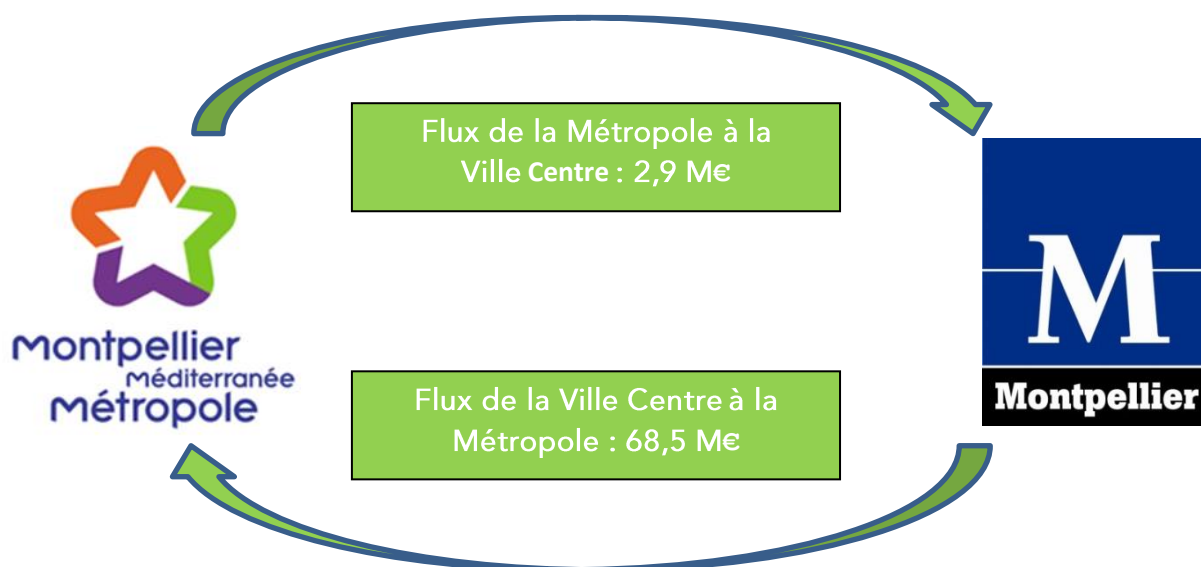
9. Annexe 9 : Analyse des flux croisés Ville de Montpellier/Méditerranée Métropole

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2019 de référence	Montant 2019 de dépenses Budget Ville	Montant 2019 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	5 139 463,00	5 139 463,00	5 139 463,00	-
	Mpt au quotidien Métropole	Convention de gestion	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	-
	Participation PUP PAE	Convention de gestion	245 000,00	245 000,00	245 000,00	-
	Enfouissement lignes hte tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	3 045 329,00	3 045 329,00	3 045 329,00	-
	PNRU Cévennes-Mosson (AP Ville)	Protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain	333 900,00	333 900,00	333 900,00	-
	Fonds de concours Métropole		1 224 500,00	1 224 500,00	1 224 500,00	-
Fonctionnement	Attribution de compensation	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	39 238 000,00	39 238 000,00	39 238 000,00	-
	Remboursement entretien fontaines dans parcs et jardins	Convention de gestion	400 000,00	400 000,00	62 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Mtp (désementement berges)	Convention de gestion			251 000,00	
	Remboursement frais éclairage public parcs et jardins	Convention de gestion			87 000,00	
	Remboursement frais énergie bâtiments Culture et Sport	Convention de gestion	81 000,00	81 000,00	81 000,00	-
	Remboursement frais convention démat	Convention de gestion	3 500,00	3 500,00	3 500,00	-
	Remboursement de frais archives municipales	Convention de mise à disposition	90 000,00	90 000,00	90 000,00	-
	Remboursement de frais fct bibliothèque P Langevin	Convention de gestion	120 000,00	120 000,00	120 000,00	-
	Redevance spéciale ordures ménagères		634 331,00	634 331,00	634 331,00	-
	Reversement recette FPS à la Métro		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	-
	Mises à disposition descendantes personnel	Convention de service commun	15 020 000,00	15 020 000,00	15 020 000,00	-
TOTAL			68 475 023,00	68 475 023,00	68 475 023,00	-
Dont investissement			11 088 192,00	11 088 192,00	11 088 192,00	-
Dont Fonctionnement			57 386 831,00	57 386 831,00	57 386 831,00	-

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2019 de référence	Montant 2019 de recettes Budget Ville	Montant 2019 de dépenses Budget 3M
Investissement	Habitat 3M SERM (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	296 000,00	296 000,00	296 000,00
	Habitat 3M SA3M (AP)		225 000,00	225 000,00	225 000,00
	remboursement travaux publicité et mobilier 3M- conteneurs enterrés et corbeilles	Convention de gestion	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Fonctionnement	Remboursement des charges installations de chauffage 3M et énergie des bâtiments Ville	Convention de mutualisation	295 000,00	295 000,00	170 569,00
	Remboursement des charges énergie des réserves musée Fabre et Théâtre des 13 Vents	Convention de gestion			59 000,00
	Remboursement frais bâtiments Sport	Convention de gestion			65 431,00
	Remboursement frais informatique (Maintenance copieur DAGEP)	Convention de mutualisation	19 000,00	19 000,00	19 000,00
	Remboursement taxe foncière 3M		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	290 000,00	290 000,00	290 000,00
	Remboursement collecte halles marchés	Convention de gestion	550 000,00	550 000,00	550 000,00
	Mises à disposition ascendantes personnel 70846	Convention de service commun	1 271 500,00	1 271 500,00	1 271 500,00
TOTAL			2 921 500,00	2 921 500,00	2 921 500,00
Dont investissement			80 000,00	80 000,00	80 000,00
Dont Fonctionnement			2 841 500,00	2 841 500,00	2 841 500,00



10. Annexe 10 : Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2019

IV – ANNEXES

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP 2019 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

PRESENTATION DU BP 2019 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

Le Budget Primitif 2019 de la Métropole, d'un montant consolidé de 1 042 M€, prend en compte l'évolution de son périmètre à partir du 1^{er} janvier 2019, sous l'effet de la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Par les engagements qu'il porte, ce budget participe pleinement aux efforts demandés par l'Etat inscrits dans le nouveau contexte des finances locales posé par la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022. Il respecte l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonnée à 1,5% telle que prévue dans le contrat financier signé avec l'Etat le 23 mai 2018.

Ce budget 2019 se veut la traduction de plusieurs ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en facilitant les déplacements en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en créant de l'emploi,
- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière d'assainissement et de prévention des inondations, de propreté, de valorisation des déchets,
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

Cela se traduit par une politique d'investissement offensive au bénéfice de l'ensemble des communes : **239 M€ de dépenses d'équipement** sont programmées en 2019.

Les principales caractéristiques du budget 2019 sont les suivantes :

- 239M€ de dépenses réelles d'équipement larges consolidées
- Vote des programmes d'investissement « Extension Ligne 1 de tramway », « Ligne 5 de tramway » et « Extension MAERA »

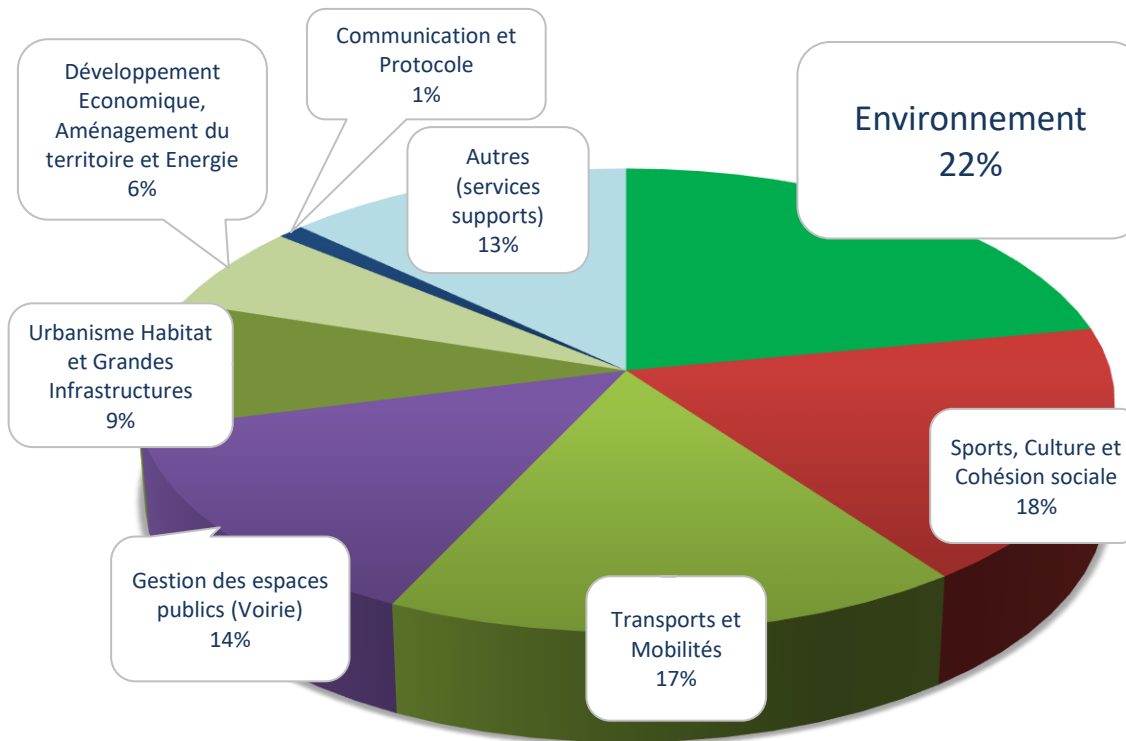
Et ce avec

- +0% d'évolution des taux de fiscalité, pour la 6ème année consécutive

2 - Priorités du budget

L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité :

Dépenses réelles du Budget Primitif consolidé 2019 par compétence



3 - Ressources et charges consolidées des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement consolidées :

Dotations, compensations	59 M€
Impôts et taxes	361 M€
Attributions de compensation	71 M€
Autres recettes	110 M€
Total général	601 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Subventions, contributions	121 M€
Charges à caractère général	161 M€
Charges financières	28 M€
Charges de personnel	113 M€
Autres dépenses	61 M€
Total général	484 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement consolidées :

FCTVA	8 M€
Recours à l'emprunt	126 M€
Refinancement dette, prêts revolving	84 M€
Amendes de police	5 M€
Subventions d'équipement	33 M€
Autres	21 M€
Total général	277 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement consolidées :

Capital de la dette	59 M€
---------------------	-------

Refinancement dette, prêts revolving	84 M€
Dépenses d'équipement	239 M€
Autres	12 M€
Total général	394 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Budget Primitif 2019 s'élève à **648 M€** : 392 M€ en fonctionnement et 256 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Budget Primitif 2019 s'élève à **878 M€** : 484 M€ en fonctionnement et 394 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) faisant l'objet de prévisions en 2019 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé	Fonction	Montant de l'AP initiale	AP votée au BP 2019	AP totale	CP prévus au BP 2019
Budget principal						
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange 2016	905	1 804 912	2 625 362	4 430 274	820 450
AMELIT16	Aménagement Littoral 2016	905	2 572 650	3 337 650	5 910 300	765 000
AMEMTP16	Aménagement Montpellier 2016	905	12 337 381	17 007 381	29 344 762	4 670 000
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues 2016	905	1 126 309	2 031 915	3 158 224	905 607
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest 2016	905	1 090 863	1 554 607	2 645 470	468 744
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez 2016	905	2 437 329	3 147 185	5 584 514	709 856
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718	0	7 349 718	567 000
CULALG01	MOCO	903	22 500 000	0	22 500 000	3 757 000

CULCRR01	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	903	37 562 000	0	37 562 000	11 989 600
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	1 628 945	0	1 628 945	140 000
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	6 200 000	0	6 200 000	1 120 000
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 630 000	0	5 630 000	0
DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	907	4 915 000	0	4 915 000	63 000
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	907	3 600 000	0	3 600 000	77 000
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	907	3 591 000	0	3 591 000	87 500
DEASHD18	Schéma hydraulique Verdanson pont via do	907	3 600 000	0	3 600 000	56 000
DEASHV18	Schéma hydraulique Verdanson bassin Vals	907	3 510 000	0	3 510 000	42 000
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS	906	11 803 080	0	11 803 080	1 186 410
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	906	3 590 000	0	3 590 000	1 298 500
DMOVE18	Vélo Station Gare Saint-Roch	908	700 000	840 000	1 540 000	252 000
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	907	6 972 000	0	6 972 000	2 345 000
DPVDTR18	Extension renov centre tri DEMETER	907	20 175 396	0	20 175 396	6 470 100
DRICIN18	Cité intelligente	906	7 110 000	0	7 110 000	1 050 000
DRIEXT18	Extension du SDAN	906	3 333 333	0	3 333 333	807 918
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	80 838 298	0	80 838 298	402 000
DUHESR01	CPER/ESRI LOGEMENT ETUDIANT	905	2 554 043	0	2 554 043	367 710
DUHPIE18	Aides à la pierre sur fonds propres	905	16 800 000	0	16 800 000	2 100 000
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	21 025 620	23 671 102	44 696 722	946 000
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	16 500 000	28 891 327	45 391 327	350 000
FONAMU05	Acquisitions foncières	905	21 449 554	32 552 568	54 002 122	8 005 210
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	900	44 400 000	0	44 400 000	2 172 946
M18CTEC01	Création d'un Centre technique métropoli pour le pôle plaine Ouest	908	2 700 000	0	2 700 000	455 000
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes à St-Bres	908	1 620 000	0	1 620 000	462 000
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	908	2 000 000	0	2 000 000	720 659
M19CARR01	AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2 AU DROIT DE LA ZAC DES CHATAIGNIERS	908	0	1 700 000	1 700 000	35 000
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	906	0	6 900 000	6 900 000	1 400 000
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	908	0	2 280 000	2 280 000	371 000
M19LIHT01	ENFOUISSEMENT LIGNES HT	906	0	9 918 419	9 918 419	4 959 210

M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	907	0	1 888 517	1 888 517	1 321 962
M19OUVA01	Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	908	0	1 050 000	1 050 000	35 000
M19RD1701	RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	908	0	1 255 000	1 255 000	38 500
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	908	0	2 300 000	2 300 000	154 000
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	908	0	1 760 000	1 760 000	105 000
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	908	1 000 000	0	1 000 000	175 000
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	900	300 000	0	300 000	71 400
NETMTP16	Environnement Montpellier 2016	907	3 055 937	4 827 353	7 883 290	1 790 000
NETVDL16	Environnement Vallée du Lez 2016	907	13 416	0	13 416	0
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	4 600 000	4 812 903	9 412 903	2 300 000
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	903	14 240 000	0	14 240 000	490 000
SOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	903	14 000 000	0	14 000 000	350 000
SPOPI02	PISCINE HERACLES	903	11 492 042	11 763 741	23 255 784	350 000
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100	0	6 645 100	0
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange 2016	908	8 739 454	11 472 262	20 211 715	2 729 000
VOILIT16	Voirie Littoral 2016	908	10 359 806	13 776 697	24 136 503	3 416 892
VOIMTP16	Voirie Montpellier 16	908	53 597 211	75 447 211	129 044 422	20 850 000
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues 2016	908	8 904 247	14 616 956	23 521 202	5 712 709
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest 16	908	9 373 165	12 382 165	21 755 329	3 015 500
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	908	9 845 735	14 430 914	24 276 648	4 585 439
Budget annexe transports						
M19ACCM01	SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	-	0	1 650 000	1 650 000	500 000
M19TRAML5	LIGNE 5 DE TRAMWAY	-	0	418 092 281	418 092 281	3 122 281
M19EXTL1	EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	-	0	41 958 779	41 958 779	4 586 708
M19NBUS01	ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	-	0	22 582 000	22 582 000	10 742 000
Budget annexe assainissement						
M19STEP03	STEP MURVIEL	-	0	1 732 100	1 732 100	1 100 000
M19STEP02	STEP SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	-	0	2 902 800	2 902 800	2 800 000
M19MAERA01/EXTMAERA	EXTENSION STEP MAERA	-	0	110 364 500	110 364 500	200 000

M19MAERA01/RPMAERA1	RES PRIM MAERA PR ARTIS ET ETUDE	-	0	4 280 000	4 280 000	100 000
M19MAERA01/RPMAERA2	RES PRIM MAERA CHOLET MAS STPIERRE	-	0	3 179 400	3 179 400	1 500 000
M19MAERA01/RPMAERA3	RES PRIM MAERA DO VERDANSON	-	0	2 120 500	2 120 500	50 000
SDARES01	RESEAUX INTERCEP EST AMONT & POMPIGNANE	-	26 400 891	0	26 400 891	400 000
SDASTR03	STEP SUSS-ST GENIES & COURNONTERRAL	-	12 084 992	0	12 084 992	0

Au 31/12/2018, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 254,6 M€. Il s'établirait à 798,6 M€ fin 2019.

6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élèverait fin 2019 à 72,7 M€ et l'épargne nette à 49,3 M€.

Epargne brute	72,7 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 23,4 M€
Soit une épargne nette de	49,3 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 117 M€ et l'épargne nette à 59 M€.

Epargne brute	117 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 58 M€
Soit une épargne nette de	59 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 16,7 M€ en 2018 (5 M€ pour le budget principal et 11,7 M€ pour le budget annexe transport), en baisse de 60% par rapport à 2017.

L'encours de dette est stabilisé à hauteur de 379 M€ pour le budget principal et 911 M€ au total des budgets consolidés.

La Métropole constate en 2018 un désendettement de près de 42 M€.

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 52,5% de taux fixes et à 47,5% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,53%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 1^{er} janvier 2019, à 5,2 ans sur le budget principal et à 7,8 ans sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2019, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité).

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Contribution Economique Territoriale : 36,58 %

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité seraient les suivants en 2019 :

Principaux ratios	Valeurs BP 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	843.15 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	999 €
Dépenses d'équipement brut / population	400 €
Encours de dette / population	813.90 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	100.34 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	89.54%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	40.03%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	81.44%
Taux d'épargne	15.63%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27.82%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

2017, 2018 et 2019 sont des années d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain avec l'intégration de personnels (transfert des compétences Voirie départementale/FSL/FAJ/Culture/Médiathèque Jules Verne) et la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2019 s'élèvera **109 M€, soit 106 M€ à périmètre constant**.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 2133 agents au 31 décembre 2018. Parmi ces agents, on comptait 1934 titulaires et stagiaires (91 %) et 199 agents non titulaires (9 %).

L'effectif sur emploi permanent est en constante augmentation depuis 2015, liée aux transferts de compétence vers la Métropole et aux mutualisations dans le cadre de la création de services communs. En 2018, 132 fonctionnaires ont été transférés de la Ville de Montpellier vers la Métropole dans le cadre de la création de services communs.

Cette tendance se poursuivra en 2019 dans un contexte de changements importants avec la mutualisation depuis le mois d'octobre 2018 de trois nouvelles directions : la Direction des Finances, la Direction Organisation, Etudes et Evaluation, la direction du Contrôle de Gestion Externe et la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique. Ce processus de mutualisation s'est traduit par le transfert de 51 postes permanents de la Ville de Montpellier vers la Métropole.

Enfin, en 2018 la gestion des ressources humaines et la masse salariale se sont trouvées impactées par plusieurs mesures nationales, comme la revalorisation du point d'indice et par la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations. Ces évolutions réglementaires ont aussi fortement impacté la charge de travail des équipes.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES
D'ORQUES
SAINT JEAN
DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 01/2019 - PP

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

